



L'ALOUETTE



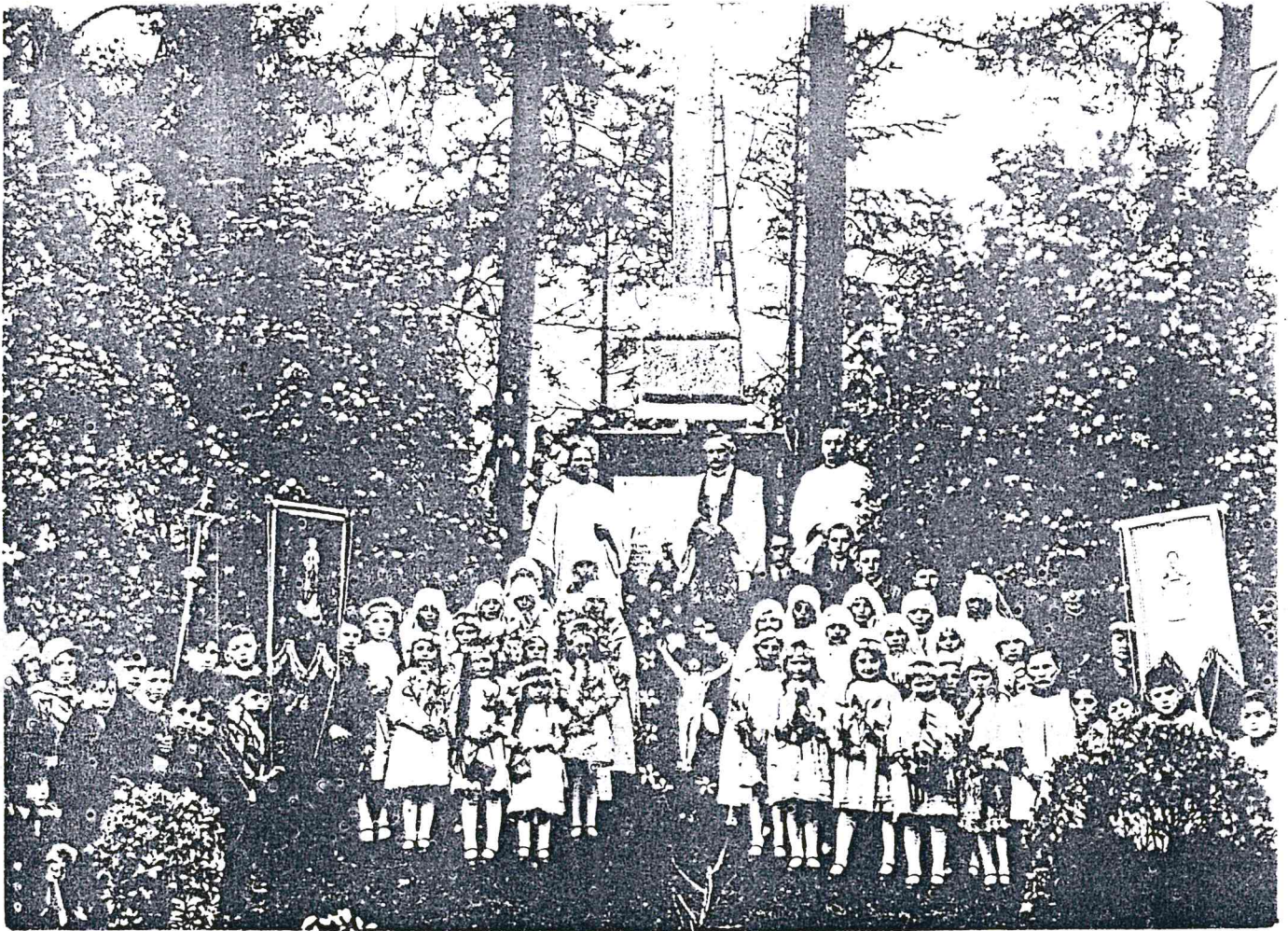
Bulletin d'informations communales

juin 1998

N° 19

SAINT-GANTON

MISSION 1936 CONDUITE PAR LE RECTEUR BOISSIER



*Petites filles de blanc vêtues, au front couronné de fleurs,
les reconnaissez-vous ?*

*Thérèse TEGUEL, Monique DUCLOYER, Madeleine DUCLOYER,
Gilberte RICHARD, Yvonne CARIO, Yvonne BOTHAMY, Paulette LAUNAY,
Félicité BOUREL, Clémentine TEGUEL, Yvonne LAUNAY*

Et les petits garçons ?

*Alfred MAILLET, Lucien TIGER, Bertrand PORCHER, Pierre DUCLOYER,
Emile JAN*

LE MOT DU MAIRE

Voilà maintenant six mois que le café restaurant dépôt de pain est ouvert. Les personnes a y être venues ont été nombreuses. Elles démontrent le "potentiel client" qui existe sur Saint-Ganton et les alentours qu'il faut exploiter. L'outil de travail mis à la disposition de Stéphane et Marietta est reconnu satisfaisant de tous. La clé de la réussite est bien entre leurs mains, qu'ils sachent utiliser leur savoir-faire, nous comptons sur eux, souhaitons leur bonne chance !

Aujourd'hui, le nouveau projet en cours est la réfection de la façade de l'ancienne mairie et l'aménagement de la salle polyvalente (salle pour traiteur, scène pour théâtre, salle de réunions). Les associations ont exprimé leurs besoins, une étude de faisabilité et le plan de financement sont en cours. Les premières estimations semblent très importantes et nous obligeront sans doute à faire ces travaux en deux ou trois phases.

Je rappelle également que pour la réhabilitation de logements existants et notamment vacants, il existe encore des aides (notamment le F.H.R. : prêt départemental Fonds Habitat Rural). Il peut être utilisé aussi bien pour l'acquisition que pour la réhabilitation. Le taux est de 5,50 % sans frais de dossier. Renseignez-vous en mairie.

C'est la période d'été, je vous souhaite donc bonnes vacances.

*Votre Maire,
Bernard Gefflot*

ETAT CIVIL

NAISSANCES

le 22 janvier 1998 à Rennes est né :
Antoine Pierre Bertrand RICHARD
"Brubet"

le 12 février 1998 à Rennes est né :
Alex COSTARD

le 30 mars 1998 à Rennes est née :
Manon Anita Gaëtane MASSIOT

DECES

le 12 mars 1998 :
François COLIN, 84 ans,
domicilié "La Manchonnais"

le 8 avril 1998 :
Marcel JAN, 66 ans,
domicilié "La Vionnais"

le 16 avril 1998 :
Marie-Rose SILORET veuve BOUREL,
75 ans, domiciliée "La Manchonnais"

le 2 mai 1998 :
Eugénie REDOUBLE veuve DUFRESCHÉ,
79 ans, domiciliée "La Houle"

MARIAGES

le 21 février 1998
Guy MASSIOT et Marie-Thérèse JUTEL

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Daniel LEFEVRE et Corinne VALLERIE domiciliés à "La Roche",
- * Stéphane BELLAMY, Patricia DURAND et leur petite fille Audrey domiciliés à "La Grangette",
- * Mickaël JAN et Karine PONDARD domiciliés à "Beaucel".

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est obligatoire.

Les jeunes hommes nés en avril, mai, juin 1981 et 1982 doivent se faire inscrire à la mairie de leur domicile en juillet 1998. Les jeunes femmes nées en 1983 se feront recenser à partir de 1999.

Renseignements : * standard national d'informations 03 44 38 36 36

* minitel : 3611 code SERVICE NATIONAL

* internet : <http://www.defense.gouv.fr>

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

L'assistante sociale Mme LEGENDRE assure sa permanence à la mairie le 3^e lundi de chaque mois de 10 h 30 à 11 h 30.

☞ du Conseiller Général

Monsieur Alain-François LESACHER, Conseiller Général du Canton de Pipriac, assurera une permanence en Mairie le vendredi 3 juillet 1998 de 11 h à 12 h.

DECHETTERIES

La déchetterie de Pipriac sera fonctionnelle début juillet. Il sera possible d'y déposer encombrants, gravats, déchets végétaux, papier, carton, ferrailles les jours suivants :

<i>Lundi matin</i>	<i>de 9 h à 12 h</i>
<i>Mardi matin</i>	<i>de 9 h à 12 h</i>
<i>Mercredi après-midi</i>	<i>de 14 h à 18 h</i>
<i>Samedi toute la journée</i>	<i>de 9 h à 12 h - de 14 h à 18 h</i>

En septembre, tous les foyers recevront le fonctionnement et le règlement des trois sites : Sixt/Aff, Guipry et Pipriac.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

depuis le 25 août 1997

<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
COTTAIS Joseph	Gominé	Gominé	Hangar stabulation	5/01/98
MASSIOT Robert	Les Forges	Gominé	Hangar abri voiture	13/01/98

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDEES

depuis le 8 octobre 1997

<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
LOUET Philippe	La Roche	La Roche	Création d'ouvertures	14/04/98

CHANTIER D'INSERTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Comme vous avez pu le remarquer durant le mois de mai et début juin, deux équipes de Rmi ont procédé au nettoyage sous les sapins à la Belle Alouette, au débroussaillage des sentiers pédestres ainsi qu'au nettoyage et à la clôture des réserves incendies de la Vionnais, Tramenot et la Roche.

Ce chantier d'insertion de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac va de commune en commune par ordre alphabétique.

Durant ces quatre semaines, ces équipes ont fait un travail remarquable. Qu'elles en soient vivement remerciées !

Suite à ce nettoyage, environ deux cordes de bois sont à vendre (bois de sapin, châtaignier et saule). Les personnes intéressées peuvent faire offre à la Mairie avant le samedi 11 juillet 1998.

L'Office Intercantonal d'Animation Sportive des cantons de Maure de Bretagne et de Pipriac propose quatre **RAIDS JUNIOR** les semaines :

- ☒ du 13 juillet au 18 juillet et du 27 juillet au 1^{er} août pour les **12/14 ans**
- ☒ du 6 juillet au 11 juillet et du 20 juillet au 25 juillet pour les **15/17 ans**

Il s'agit d'un **raid à vélo** sur les chemins et sentiers des cantons de Maure de Bretagne et de Pipriac.

Les différents sites de chaque commune vous permettront de pratiquer l'équitation, l'escalade, le canoë kayak, le tir à l'arc, le 4 X 4, le karting...

Ce stage est encadré par les éducateurs de l'Office des sports de Maure de Bretagne et de Pipriac.

Le coût est de **890 F**

Possibilité :
Bons vacances
CAF - MSA
Chèques vacances

La clôture des inscriptions se fera le **30 juin 1998**.

- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation parentale
- Liste des affaires à prévoir

CAMP KAYAK

LA DESCENTE DU DON

(Loire Atlantique)

Du 4 au 6 Août 1998

Public concerné : jeunes de 10 à 14 ans.

Coût : 200 F

Renseignements et inscription : Office des sports.

Documents à retirer à l'Office des Sports, Mairie de Pipriac : **02 99 34 42 87**

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Les membres de l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Ganton se sont réunis le 2 mars 1998 pour délibérer sur le vote du compte administratif 1997 et du budget primitif 1998.

Ces derniers ont voté le compte administratif pour l'exercice 1997 à l'unanimité :

Section de fonctionnement :

Dépenses	14 619,56 F
Recettes	83 259,83 F
Excédent de fonctionnement	68 640,27 F

Section d'investissement

Recettes	5 365,00 F
----------	------------

Excédent global de clôture 74 005,27 F

Ensuite, il a été procédé au vote du budget primitif 1998 qui s'équilibre à 96 500,27 F en dépenses et en recettes en Section de Fonctionnement et 5 365,00 F en Section d'Investissement. La Commission, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif 1998 ainsi énoncé.

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES POPULATIONS DE RAGONDINS

Dans le cadre de la lutte collective raisonnée contre les populations de ragondins et rats musqués, la FE.VIL.DEC (Fédération Départementale de Lutte contre les Ennemis des Cultures d'Ile et Vilaine) a mis à la disposition de notre commune, des cages-pièges. Les cages-pièges vont nous permettre d'effectuer un piégeage d'entretien et de répondre aux demandes ponctuelles des agriculteurs, des riverains des cours d'eau, des propriétaires d'étangs, etc...

Les personnes intéressées doivent effectuer les démarches suivantes :

- * remplir un formulaire en mairie,*
 - * effectuer une déclaration individuelle.*
- (il n'est pas nécessaire d'être piégeur agréé).*

Les cages-pièges sont prêtées pendant une durée de quinze jours à trois semaines. Un relevé journalier des captures est obligatoire.

Une période de piégeage de ragondins a eu lieu du 5 mai au 26 mai 1998 pour la deuxième année. Durant cette période, 26 captures ont été réalisées. Que les piégeurs bénévoles en soient remerciés !

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 janvier 1998 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le treize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr René BOUREL, Adjoint au Maire.

Date de convocation : le 9 janvier 1998

Présents : Mr R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH

Excusés : Mrs B. GEFFLOT, P. RICHARD, G. VALENTIN

Secrétaire : Mme M-J. TEMPLE

Ordre du jour : * *Devis pour aménagement salle répétition théâtre,*
* *Devis achat chaises et tables supplémentaires pour le café,*
* *Devis SCREG pour aménagement café,*
* *Questions Diverses*

1 - Devis pour aménagement salle répétition théâtre

Après étude, ce devis n'a pas lieu d'être. Les travaux d'aménagement de la salle de répétition de théâtre seront réalisés par l'ouvrier communal.

2 - Devis achat chaises et tables supplémentaires pour le café

Mr René BOUREL, Adjoint au Maire, fait part d'un devis reçu de l'entreprise CHOUAN Ateliers de BEDEE, pour la fourniture de tables et chaises.

Le devis s'élève à 23 450 F HT soit 28 280,70 F TTC pour l'acquisition de :

* 1 table 600 x 600	1 050,00 F
* 1 table 1 100 x 600	1 350,00 F
* 5 tables 1 100 x 650	6 750,00 F
* 26 chaises	14 300,00 F

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise CHOUAN Ateliers de BEDEE pour la fourniture de tables et chaises pour un montant HT de 23 450 F soit 28 280,70 F TTC.

3 - Devis SCREG pour aménagement café

Mr René BOUREL, Adjoint au Maire, fait part d'un devis reçu de la SCREG OUEST de NOYAL SUR VILAINE, pour l'aménagement d'un talus.

Le devis s'élève à 3 232,00 F HT soit 3 897,79 F TTC pour l'aménagement d'un talus qui comprend :

* la réalisation de deux retenues de terre sur talus en fascines poteaux verticaux en pin traité et branchage de châtaignier)	2 720,00 F
* la fourniture et la plantation de cotoneasters skogolmen en jeune plant	512,00 F

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise SCREG OUEST de Noyal sur Vilaine pour l'aménagement d'un talus pour un montant total HT de 3 232,00 F soit 3 897,79 F TTC.

4 - Questions diverses

*** Recherche d'amiante dans les locaux du Relais des Mousquetaires**

Le contrôle de la présence d'amiante dans les locaux du Relais des Mousquetaires n'a pas été réalisé à ce jour.

Aussi, Mr René BOUREL, Adjoint au Maire, demande à l'assemblée de retenir un contrôleur technique assuré pour ce type d'expertise.

Pour cette mission, le montant total des honoraires de la Société DEFI SA de MORCENX de NORMINTER est de 1 145,70 F TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal demande d'autres devis et autorise Mr le Maire à retenir la mieux disante.

*** Lutte collective raisonnée contre les populations de ragondins et rats musqués - Année 1998**

L'extension du ragondin sur les cours d'eau d'Ille et Vilaine devient préoccupante. Cet animal est classé nuisible en raison des dégâts importants qu'il commet sur les cultures, mais surtout sur le réseau hydraulique.

Aussi, Mr René BOUREL, Adjoint au Maire donne lecture de la convention proposée par la FE.VIL.DEC. pour une lutte collective et organisée par bassin versant afin d'abaisser les populations de rongeurs aquatiques à un niveau tolérable et explique le rôle de chaque partenaire.

La Commune doit assurer le financement de l'opération, conjointement aux autres partenaires, proportionnellement à la longueur des cours d'eau. Pour la Commune de Saint-Ganton, le montant pour la campagne 1998 est fixé à 1 500,00 F.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de convention pour la lutte collective raisonnée contre les populations de ragondins et rats musqués pour l'année 1998 proposée par la FE.VIL.DEC. pour un montant de 1 500,00 F et autorise Mr le Maire à signer cette convention et toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

*** Modification des membres délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Port de Roche**

Mr René BOUREL, Adjoint au Maire, demande à l'assemblée de désigner un membre titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux de Port de Roche pour le remplacement de Mr Pascal RICHARD.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mr Eugène LE BARH en qualité de délégué titulaire.

Par conséquent, Mr René BOUREL, demande d'élire un nouveau membre suppléant en remplacement de Mr Eugène LE BARH.

Après délibération du Conseil Municipal, Mr Pascal RICHARD est élu délégué suppléant à l'unanimité au Syndicat Intercommunal des Eaux de Port de Roche.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 février 1998 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le vingt six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 17 février 1998

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs G. VALENTIN, J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, P. RICHARD

Secrétaire : Mme M-T. DANIEL

Ordre du jour : * *Modification de délibération (caution café)*

- * *Devis éclairage salle polyvalente*
- * *Renouvellement contrat S.P.A.*
- * *Désignation membres élections forestières*
- * *Avenant sur honoraires architecte*
- * *Commission enquête statistique DATAR*
- * *Travaux église (réparation cloches)*
- * *Organisation élections des 15 et 22 mars*
- * *Demande modification local Relais des Mousquetaires*
- * *Questions diverses*

1 - Modification de délibération (caution café)

Par délibération du 27 novembre 1997, le Conseil Municipal a décidé de se porter caution en faveur de Mr et Mme VERGER Stéphane, gérants du "dernier café" pour un emprunt de 120 000 F contracté auprès du Crédit Mutuel de Pipriac en vue de l'achat de matériel. Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mr le Sous-Préfet signalant que dans le cas présent la caution ne peut être accordée qu'à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt. En conséquence, Mr le Maire invite les membres du Conseil Municipal à revoir leur décision.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se porter caution à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt de 120 000 F en faveur de Mr et Mme Stéphane VERGER, gérants du "dernier café".

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 27 novembre 1997 visé par les services de la Sous-Préfecture le 5 décembre 1997.

2 - Eclairage salle polyvalente

Mr le Maire fait part à l'assemblée du devis reçu de Mr René GEFFLOT de Pipriac pour l'installation d'un projecteur extérieur côté nord à la salle polyvalente de "La Belle Alouette" pour un montant HT de 1 451,00 F soit 1 749,91 F TTC.

Mr le Maire invite Mr Francis THIBAUT à sortir et à ne pas prendre part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- * de retenir la proposition de Mr René GEFFLOT pour un montant T.T.C. de 1 749,91 F soit 1 451,00 F H.T. pour effectuer les travaux ci-dessus énoncés,
- * d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

3 - Fourrière animale - Renouvellement contrat S.P.A. de Ste Marie de Redon

La loi du 22 juin 1989 et l'article 213 du CODE RURAL font obligation aux Maires d'empêcher la divagation des chiens et des chats errants et de les conduire en fourrière. La convention de fourrière animale entre la commune de Saint-Ganton et la Société Protectrice des Animaux de Redon est à échéance depuis le 1er janvier 1998. A la demande de plusieurs maires, la S.P.A. propose un renouvellement de la convention pour une période de 3 ans. En contrepartie, la S.P.A. maintient la redevance à 2,00 F HT/habitant/an (pendant ces 3 ans) lorsqu'elle se déplace dans la Commune pour chercher les animaux. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population INSEE avec double compte.

Le Conseil Municipal, après délibération, retient à l'unanimité la proposition faite par la S.P.A. de Sainte Marie de Redon et autorise Mr le Maire à signer la convention de fourrière animale dont la redevance est fixée à 2 F HT/habitant/an (pendant trois ans).

4 - Désignation membres élections forestières

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en 1999, il sera procédé aux élections portant renouvellement des administrateurs des Centres Régionaux de la Propriété Forestière. Aussi, il convient d'instituer dans chaque commune une commission communale d'établissement des listes électorales. Mr le Maire invite les membres du Conseil Municipal à désigner son délégué et à proposer les noms de deux propriétaires forestiers pour constituer cette commission.

Après délibération, le Conseil Municipal, retient à l'unanimité, pour composer la commission communale d'établissement des listes électorales :

- * Monsieur Bernard GEFFLOT, Président,
- * Monsieur Francis THIBAUT, délégué municipal,
- * deux propriétaires forestiers :
Monsieur Jean-Pierre CHUBERRE et Madame Antoinette REILLE.

5 - Avenant n° 1 à l'acte d'engagement du 12/02/97 (Contrat de maîtrise d'oeuvre et CCAP) Réhabilitation d'un débit de boisson-PMU-dépôt de pain

Mr le Maire fait part de la proposition d'un avenant n°1 à l'acte d'engagement du 12 février 1997 (contrat de maîtrise d'oeuvre et CCAP) suite aux travaux supplémentaires, pour la réhabilitation d'un débit de boisson-PMU-dépôt de pain, demandés par le maître d'ouvrage et son futur occupant. Le forfait complémentaire de rémunération au marché de maîtrise d'oeuvre de ART CONCEPT et de Jacques PHILOUZE, maître d'oeuvre, s'élève à 5 593,24 F HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité l'avenant sur les honoraires de l'architecte d'un montant de 5 593,24 F HT pour l'opération dernier café et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

6 - Commission enquête statistiques DATAR

Inventaire communal 1998

La connaissance du cadre de vie permet d'accroître l'efficacité de l'action de l'Etat, des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs de la vie locale. Dans cette optique et pour disposer d'informations récentes, l'INSEE et les services de statistique agricole réalisent une enquête sur le niveau d'équipement des communes et sur les relations d'attractivité qu'elles entretiennent avec les communes voisines.

Lorsqu'un équipement est inexistant sur la commune, l'enquête cherche à analyser le comportement de la majorité des habitants. Ce comportement sera appréhendé par un groupe de personnes ayant une bonne connaissance des usages des habitants qui se réuniront au sein d'une commission communale.

Mr le Maire invite l'assemblée à désigner les membres de cette commission "DATAR" (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) qui seront chargés de remplir un questionnaire.

Après délibération, la commission communale "DATAR" se compose de:

- * Monsieur Bernard GEFFLOT,
- * Monsieur Eugène LE BARH,
- * Madame Patricia LAURENT,
- * Monsieur Pascal RICHARD,
- * Madame Marie-Thérèse DANIEL.

7 - Travaux église

Un devis de l'entreprise BODET a été fourni concernant le remplacement des abat-son, le remplacement du mouton et des arcs des cloches 2 et 3 et l'amélioration des prises de terre existantes. Mr le Maire rappelle à l'assemblée l'accord de subvention du Département au titre des bâtiments communaux sur la totalité des travaux. Le montant prévisionnel de subvention s'élève à 24 640 F sur la base d'un taux de 32 %.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- * d'accepter les devis de l'entreprise BODET pour les travaux cités ci-dessus pour un coût global de 77 000,00 F H.T soit 92 862,00 F TTC,
- * d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision,
- * de prévoir l'inscription budgétaire au Budget Primitif 1998.

8 - Organisation des élections cantonales et régionales des 15 et 22 mars 1998

Mr le Maire demande à l'assemblée de constituer un planning des personnes présentes à la tenue du bureau de vote le jour des élections cantonales et régionales.

9 - Demande de modification du local "Relais des Mousquetaires"

Mr le Maire fait part de la demande de Mme Martine BELLAMY au sujet d'une modification du local "Le Relais des Mousquetaires" (déplacement de la caisse, installation d'un étal de viande, coin tabac, à gauche de la porte d'entrée. Ces changements obligeront le déplacement du boîtier station-essence et la création d'une fenêtre pour avoir une vue sur la station.

Sur le principe d'aménagement, le conseil municipal émet un avis favorable. Des devis seront demandés concernant la vitrine réfrigérée et les divers petits travaux à effectuer.

10 - Questions diverses

*** Salle polyvalente**

Une rencontre aura lieu avec le cabinet Art Concept et Mr PHILOUZE pour une pré-étude des travaux dans cette salle.

*** Haies brise-vent**

Pour l'instant, il manque trois personnes (longueur totale de 1500 mètres). Monsieur le Maire a fait parvenir un courrier auprès du Conseil Général pour obtenir une dérogation.

*** Salle de restauration au dessus du café**

Il a été constaté que cette salle est très bruyante. Le conseil municipal décide de demander des devis concernant l'accoustique.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 mars 1998 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le dix neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 13 mars 1998

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Excusés :

Secrétaire : Mr J-C. PITAUT

Ordre du jour : * *Préparation du Budget Primitif 1998,*
 * *Compte rendu de la commission "Voirie",*
 * *Questions Diverses.*

1 - Préparation du Budget Primitif 1998

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 1998 aux membres du conseil municipal. Une réflexion s'instaure sur les différents travaux proposés à savoir le programme de voirie d'un montant de 250 000 F, des travaux à l'église (cloches) pour 92 862 F qui seront effectués par l'entreprise BODET, l'étude à réaliser pour l'extension de la salle polyvalente.

2 - Compte rendu de la commission "Voirie"

La commission "Voirie" s'est réunie le 18/03/98.

Modernisation Voirie 1998

Suivant les possibilités financières, seront revus la route VC n° 6 La Belle Alouette, Combray à Belle Perche, deux accès chez Mr et Mme Philippe MASSIOT à Gominé et devant chez Mr et Mme CANO à rejoindre l'accès de chez Mr et Mme Laurent RICAUD à Beaucel Village de Remdon devant chez Mr et Mme PORCHER (virage)
Route du Moulin de la Tombe

Curage de fossés :

Route du Moulin de la Tombe
Route de la Roche à Belle Perche
La Houle

Signalisation : - Pose d'un plan communal sur la Place de l'Eglise

- Utilité du panneau de la Belle Alouette (limitation à 45 km/h) ?
- Pose d'un panneau parking au niveau du café
- Pose d'un panneau limitation de vitesse à 50 km/h à l'entrée de l'agglomération.
- Gravillonnage du sentier au dessus du Relais des Mousquetaires et des vestiaires

Busage :

Traversée du village de la Roche

Le conseil municipal propose une demande d'estimation des travaux pour le busage de la Roche qui semble être une priorité.

.../...

3 - Questions diverses

** Salle Polyvalente*

Mr le Maire fait part de la proposition de pré-étude pour l'aménagement de la salle des fêtes à La Belle Alouette reçue de Mr Jacques PHILOUZE de Montfort sur Meu. Celle-ci s'élève à 12 000 F HT soit 14 472 F TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * retient la proposition de Mr Jacques PHILOUZE de Montfort sur Meu pour l'aménagement de la salle des fêtes de la Belle Alouette pour un montant HT de 12 000 F HT soit 14 472 F TTC,

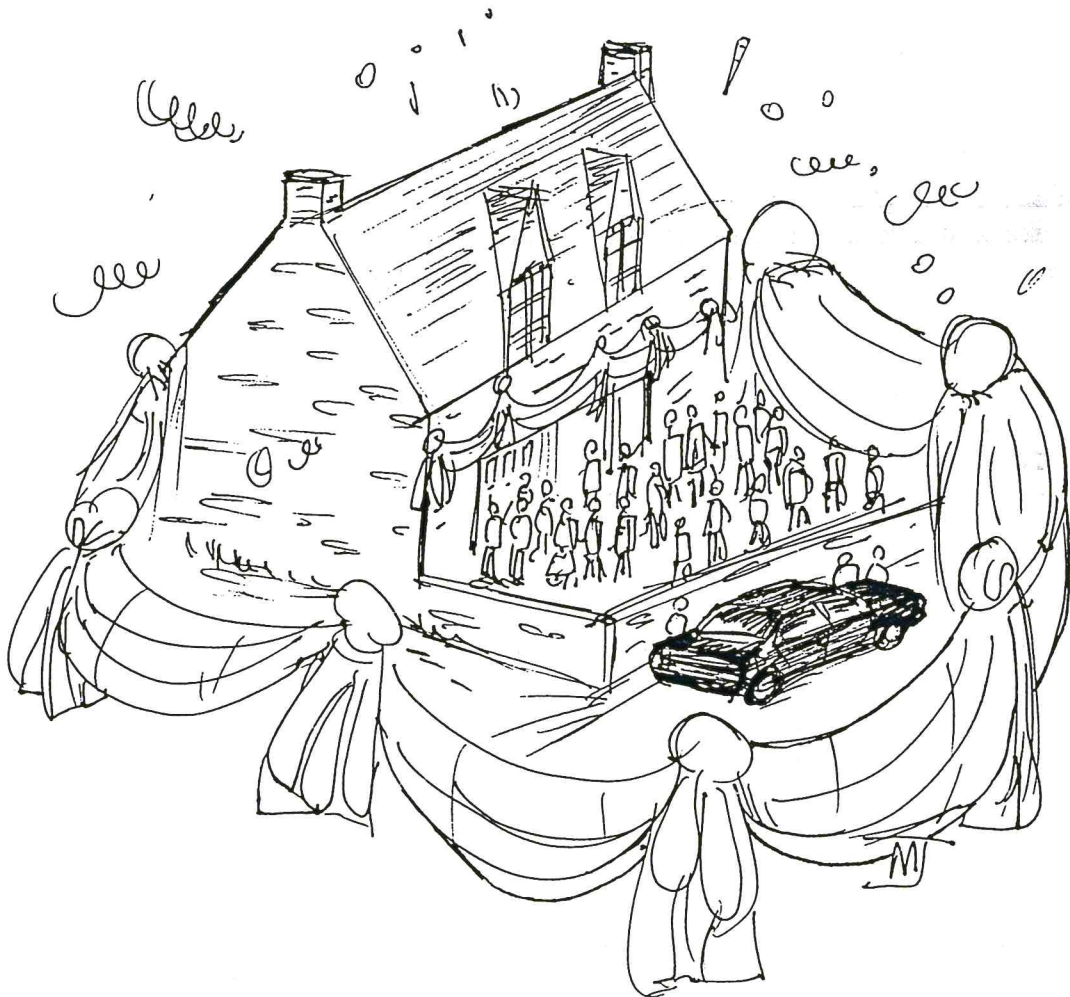
- * charge Monsieur le Maire de faire les demandes de subventions correspondantes,

- * et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

Une première esquisse devrait parvenir en mairie vers le 10 avril 1998 avec un estimatif du montant des travaux.

** Inauguration bâtiments communaux*

Le 25 avril 1998 à 15 heures est prévue l'inauguration officielle du "débit de boisson-PMU-dépôt de pain-restauration", de la mairie et des vestiaires du terrain des sports.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 mars 1998 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 mars 1998

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Excusés :

Secrétaire : Mr E. LE BARH

Ordre du jour : * *Présentation et vote du Compte Administratif 1997,*
 * *Présentation et vote du Budget Primitif 1998,*
 * *Questions Diverses.*

1 - Présentation et vote du Compte Administratif 1997

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 1997 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement :	Dépenses	719 556,71 F	Recettes	1 044 181,62 F
Excédent de fonctionnement	324 624,91 F			

Section d'investissement	Dépenses	1 355 455,95 F	Recettes	1 157 102,23 F
Déficit d'investissement	198 353,72 F			

Excédent global de clôture : 126 271,19 F

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 1997 de la commune ainsi présenté ainsi que le compte de gestion correspondant.

*** Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 1997 du budget général de la commune**

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 1997.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 1997 s'élevant à 862 326,45 F de la manière suivante :

- * 279 266,03 F compte 1068 en financement de charges d'investissement,
- * 583 060,42 F compte 110 en financement des charges d'exploitation.

Le report à nouveau au Budget Primitif 1998 s'établit comme suit à la section d'exploitation :

- * excédent reporté compte 002 : 583 060,42 F.

2 - Présentation et vote du Budget Primitif 1998

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Budget Primitif 1998 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes qui s'équilibrent ainsi 1 905 189,42 F

Section d'investissement : Dépenses et recettes qui s'équilibrent ainsi 1 677 607,17 F

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 1998 de la commune ainsi présenté.

3 - Questions diverses

*** Demande de busage au village de Combray**

Mr Jean-Claude PITAUT demande à la commune de participer aux frais d'acquisition de buses pour le village de Combray. Mr Jean-Claude PITAUT sort de séance au moment du vote.

Après réflexion, le conseil municipal décide de participer financièrement à l'achat de buses à hauteur de 50 % étant donné l'humidité dans le mur du pignon et que les travaux seront réalisés par les services de l'Équipement sur la départementale n°53.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 avril 1998 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 14 avril 1998

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Secrétaire : Mr F. THIBAUT

Ordre du jour :

- * *Présentation de l'avant-projet "Salle polyvalente",*
- * *Vote des subventions,*
- * *Délibération pour l'assainissement,*
- * *Questions diverses.*

1 - Présentation de l'avant projet "Salle Polyvalente"

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques PHILOUZE, architecte, pour la présentation de la préétude de faisabilité de la salle polyvalente à "La Belle Alouette".

Le conseil municipal décide de présenter cette étude aux différentes associations et à la commission bâtiments. Il devra être défini les réels besoins des associations et des habitants. En ce qui concerne la municipalité, il devra être revu les possibilités financières.

2 - Vote des subventions

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 1998 :

* Collège de MAURE	
- Espagne - 3 élèves (265 *3)	795,00 F
- Angleterre - 1 élève	135,00 F
- Guernesey - 1 élève	135,00 F
* Collège de BELLEVUE	
- Espagne - 1 élève	265,00 F
* Lande du Breil - 3 élèves (170 * 3)	510,00 F
* Collège de PIPRIAC	
- Séjour Pyrénées - 1 élève	265,00 F
- Séjour à Whitland - 1 élève	135,00 F
- Séjour en Allemagne - 2 élèves (265* 2)	530,00 F
* Ecole primaire publique de Pipriac - 6 élèves (265*6)	1 590,00 F
* Ecole privée "La Providence" de Pipriac	
- Pénestin - 1 élève	90,00 F
- Haute Savoie - 2 élèves (265*2)	530,00 F
* Lycée Saint Jacut - 1 élève	170,00 F
* Lycée horticole de BRUZ - 2 élèves (170 * 2)	340,00 F
* Chambre des Métiers - 1 élève	180,00 F
* Office Intercantonale (9,80 x 385 hab)	3 773,00 F
* Mission Locale REDON (4 F x 385 hab)	1 540,00 F
* Secours Catholique PIPRIAC	360,00 F
* ADMR PIPRIAC	220,00 F
* Association des Agriculteurs en difficulté	250,00 F
* Comice Agricole (1 F x 385 hab)	385,00 F

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

* Anciens Combattants AFN	360,00 F
* APAR Associations	610,00 F
* Comité des Fêtes	610,00 F
* Gymn	610,00 F
* Association Omnisport	1 800,00 F
* Société de Chasse	330,00 F
* Arbre de Noël (33 F par enfant)	
* APAR Bibliothèque (abonnement magazine)	600,00 F
* Achat de livres pour la bibliothèque	3 000,00 F

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 1998 de 25 000,00 F au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

* Transport par taxi - Année scolaire 1997-1998 - école maternelle de Pipriac

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la subvention suivante pour l'année 1998 : Taxi école maternelle PIPRIAC : 10 000,00 F.

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 1998 de 10 000,00 F au C/65718 "Autres organismes divers" pour l'année scolaire 1997-1998.

* Achat de livres pour la bibliothèque

La commune a bénéficié d'une première programmation, pour l'achat de livres pour la bibliothèque, pour trois années c'est-à-dire pour les exercices 1994-1995-1996. Le conseil municipal, lors du vote du Budget Primitif a décidé d'inscrire une somme de 3 000 F pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque pour l'année 1998 pour une nouvelle programmation sur trois années consécutives soit 1998-1999-2000.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- * d'acquérir des ouvrages pour la bibliothèque pour un montant de 3 000 F,
- * de solliciter auprès des services du Conseil Général une subvention représentant 30 % de la dépense engagée,
- * d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cet achat de livres notamment la demande de subvention auprès des services du conseil général.

3 - Demande de concours de la D.D.E. pour une mission de contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement autonome

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 48.1530 du 29 septembre 1948 réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié, notamment son article 6, fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées, pour le compte des collectivités et organismes divers, en application de la loi du 29 septembre 1948 ;

Vu la loi sur l'eau n°92.3 du 3 janvier 1992 et ses textes d'application ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1997 de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine relatif à l'assainissement autonome ;

Entendu l'exposé du Maire, sur les nouvelles compétences des communes dans le domaine de l'assainissement ;

Décide :

De demander le concours de la Direction Départementale de l'Équipement d'Ille et Vilaine pour assurer à compter du 1er janvier 1998 une mission de contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement autonome réalisées sur la commune.

Cette mission s'effectuera dans les conditions définies en annexe à la présente délibération.

Le forfait de rémunération de ce concours est fixé à trois cent francs H.T. par intervention (valeur au 1er octobre 1997), TVA en sus au taux en vigueur lors du recouvrement.

Il sera réglé en une seule fois par an sur présentation d'un décompte d'honoraires établi et notifié à la commune par la Direction Départementale de l'Équipement. Ce décompte sera arrêté au 30 septembre.

Le forfait de rémunération, sera revalorisé chaque année au 1er octobre, en fonction de l'évolution de l'index ingénierie du mois de juin.

Il pourra être mis fin à la mission par l'une ou l'autre des parties le 30 septembre de chaque année moyennant un préavis de 6 mois.

4 - Questions diverses

** Commission Sentiers-Environnement-Tourisme*

La Commission s'est réunie le samedi 18 avril 1998 à 10 h 30. Deux sentiers existents : La Couarde (4 kms) et Beucel (9 kms). Le départ des randonnées se fera Place du commerce.

** Emplacement des panneaux délimitant l'agglomération*

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande des services de l'Équipement au sujet de l'emplacement des panneaux délimitant l'agglomération. Ces derniers souhaitent connaître l'avis de la municipalité sur leurs emplacements.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir ces panneaux de délimitation de l'agglomération aux mêmes emplacements, tout en revoyant auprès des services de l'Équipement l'aspect sécurité des panneaux face à face.



INAUGURATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

le 25 avril 1998 à 15 heures

Le samedi 25 avril 1998 à 15 heures, la commune de Saint-Ganton a inauguré les bâtiments communaux réalisés ces dernières années, à savoir "le débit de boisson-PMU-dépôt de pain-restauration", la mairie et les vestiaires du terrain des sports en présence de Messieurs Alain MADELIN, député-maire de Redon, Jacques MILLET, sous-préfet de Redon, Alain-François LESACHER, conseiller général du canton de Pipriac, maires des communes voisines, élus et habitants de la commune.

Les rubans d'inauguration officielle ont été coupés sous la pluie. A la mairie, ceux-ci étaient tenus par Aymeric LAURENT et Nicolas RICHARD, au café par Antoine et Adrien JAN, aux vestiaires par Mickaël PROVOST et Sylvain GUERIF.

Rappelons brièvement l'historique de chaque réalisation.

Depuis de nombreuses années, la mairie se trouvait au lieu-dit "La Belle Alouette" à l'écart du bourg. Cette dernière a été déplacée dans un souci de créer et redynamiser le bourg. Le coût des travaux engagés pour la mairie est de 775 545 F, plus 48 207 F pour le mobilier (823 752 F T.T.C.). 55 % de subventions ont été obtenus auprès de la Région et de l'Etat (DGE).

De plus, la municipalité a décidé la réouverture d'un débit de boissons - PMU - dépôt de pain - restauration dans le bourg de Saint-Ganton. En effet, depuis quelques années, la municipalité attache beaucoup d'importance à la revitalisation de ses commerces. En 1992, la Commune, après la fermeture de l'alimentation, décide la construction d'un local loué à une commerçante privée, ainsi que d'une station essence. Ces opérations représentent une lourde charge pour notre Commune, mais sont néanmoins indispensables pour la survie du village. Après un an de fonctionnement satisfaisant, de nombreux partenaires apportent leur aide à la mise en place de multiples services. Aujourd'hui, la municipalité est confrontée à nouveau à la fermeture de son dernier café-dépôt de pain-restauration. A travers cette opération, les élus veulent continuer dans le même esprit que le multi-services ouvert en 1993. Ce projet permet la création d'un nouvel emploi, l'arrivée d'une famille sur la Commune et de plus, donne la possibilité d'offrir une multitude de services à la population (répondre aux besoins des touristes et à ceux de la population croissante de la commune, créer un lieu de rencontre et de convivialité).

La Commune se voit dans l'obligation d'ouvrir un nouveau commerce. En effet, étant donné la diversification des services, le travail serait trop lourd à gérer pour notre commerçante du Relais des Mousquetaires. La création du café entraînera une complémentarité avec le Relais des Mousquetaires. Un local a été acquis par la Commune. Un plan de financement a été réalisé intégrant diverses subventions provenant du conseil général, du conseil régional (PRAT), de l'Etat (Dotation de Développement Rural, FISAC (opération 1000 villages), du Fonds Européens (FEDER).

De là, est née "La Crémaillère", tenue par Mr et Mme Stéphane VERGER, pour une dépense totale H.T. de 1 641 366 F.

La restructuration des vestiaires existants du terrain de football et leur extension permet d'offrir aux utilisateurs un fonctionnement correct et un certain confort : sanitaires et douches reliés aux vestiaires des joueurs, vestiaire, douche et sanitaire pour l'arbitre, local de rangement, sanitaires pour le public. Ces travaux permettent de maintenir une ambiance sportive et donc garder la jeunesse le plus longtemps possible sur la commune. La réfection de cet équipement sportif à "La Belle Alouette" est revenu à 376 899 F TTC dont 48 % de subvention du Conseil Général.

Cette journée a également été marquée par la remise de médailles d'honneur régionale, départementale et communale d'argent à quatre conseillers municipaux : René BOUREL, Thérèse TIGER, Jean-Claude PITAUT et Gérard VALENTIN pour 20 années comme conseillers municipaux. A noter que Thérèse TIGER et René BOUREL ont exercé la fonction d'adjoint pendant 12 années.

A l'issue des visites et discours, un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes de "La Belle Alouette" magnifiquement décorée et fleurie par les membres du Cercle de l'Eternelle Jeunesse.

Un grand merci aux personnes qui ont contribué à la bonne organisation de cette journée ainsi qu'aux Saint-Gantonnois venus nombreux !

LE 7 JUIN 1998 TROIS MAMANS SAINT-GANTONNAISES A L'HONNEUR

Après la messe célébrée à l'intention des mères de famille, nous nous sommes retrouvés à la Salle polyvalente pour la remise d'une décoration à trois d'entre elles :

Madame Annick PIAU	: 8 enfants
Madame Paulette BOUREL	: 7 enfants
Madame Simone MASSIOT	: 6 enfants

entourées ce jour-là de leurs enfants et petits-enfants.

Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et ceux du C.C.A.S. assistaient à cette cérémonie simple selon le souhait des trois mamans.

Avant de remettre les décorations, Monsieur le Maire prenait la parole :

"En ce jour de fête, pensons d'abord à toutes les joies que vivent les mères de famille en se consacrant aux tâches d'éducation des enfants. Les mères sont présentes au moment où l'enfant s'éveille et grandit : c'est un plaisir au quotidien, c'est une relation qui s'ouvre aux frères et aux soeurs, c'est un apprentissage de la vie avec les autres. La richesse des parents, c'est tous ces temps partagés avec leurs enfants.

Pensons aussi aux peines vécues par les mères de familles, n'oublions pas les soucis et les inquiétudes que peuvent connaître les parents.

La vie de parent, la vie de mère de famille est bien remplie.

Mesdames, vous nous montrez un exemple de partage et de courage"

Ce fut ensuite le tour de Mme Gabrielle BAUDU, représentante de l'U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales d'Ille et Vilaine)

" Je dois remercier Monsieur le Maire et le personnel communal pour l'organisation de cette cérémonie à ST-GANTON. L'U.D.A.F. a pour mission de représenter l'ensemble des familles auprès des Pouvoirs Publics. Vous connaissez sans doute des associations familiales dans notre secteur : A.D.M.R., A.D.M.I.C. 35... Chaque famille est d'ailleurs invitée à devenir membre de l'association familiale de son choix pour rassembler et répondre aux besoins des familles.

La politique familiale n'est pas seulement un problème d'argent, c'est aussi la volonté de construire un environnement favorable à la vie familiale. Cela passe par la vitalité de chaque territoire, par l'encouragement des solidarités inter-générationnelles et des solidarités associatives, par des repères éducatifs et éthiques, par l'accès à l'emploi, par le droit pour chacune et chacun d'être actif, utile, reconnu.

Nous voulons progresser, en particulier, sur le temps parental, car la présence des parents auprès de leurs enfants a une valeur irremplaçable."

Monsieur le Maire a ensuite remis les médailles et Madame BAUDU la Déclaration des droits de la Famille aux trois mamans honorées. Elles ont également reçu une composition florale.

Après la lecture d'un poème adressé aux mamies, le verre de l'amitié clôturait la cérémonie.

Gabrielle BAUDU

A noter : Le repas du C.C.A.S. aura lieu le 20 SEPTEMBRE prochain Salle de la Belle-Alouette.



FETE DES CLASSES "8"

Elle a eu lieu le DIMANCHE 31 MAI 1998.

Etant donné le petit nombre de "20 ans", ceux-ci ont sollicité l'aide des "30 ans" pour faire le tour des villages et pour organiser la journée.

C'est avec gentillesse que la plupart des gens de cette classe ont répondu oui à notre appel. Certaines personnes se sont même retrouvées alors qu'elles ne s'étaient pas revues depuis l'école à ST-GANTON.

Cette journée a débuté par une messe à 9 h. 15 ; ensuite, la photo traditionnelle faite à "La Belle Alouette" qui a rassemblé la classe 8 augmentée des deux derniers nés : Manon MASSIOT et Alex COSTARD.

A 13 heures, tout le monde s'est mis les pieds sous la table pour le repas servi par le traiteur Mr GICQUEL de Sainte-Marie de Redon. Ce fut très bon.

En fin d'après-midi, certains ont joué aux palets en attendant le buffet qui a été servi vers 19 h.30.

La soirée s'est poursuivie par un bal animé par REMI CHEREL de Guipry que nous remercions vivement.

Nous, organisateurs, remercions toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette fête et espérons vous revoir dans 10 ans.

Les organisateurs



COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC

Le vingt-quatre mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, à 18 Heures
le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Sixt-sur-Aff
sous la présidence de Monsieur CHEREL Emmanuel.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1997.

Par seize voix pour et deux bulletins blancs, le Conseil Communautaire approuve le
Compte Administratif de l'exercice 1997 qui fait apparaître les excédents ci-après :

- section de fonctionnement :	1 704 625,94 F
- section d'investissement :	438 444,72 F

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 1997.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter comme suit
l'excédent net de clôture de l'exercice 1997 qui s'élève à 2 143 070,66.

- l'excédent de 1 704 625,94 Francs de la section de fonctionnement sera affecté à
l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté" du Budget Primitif 1998.

- l'excédent de 438 444,72 Francs de la section d'investissement sera affecté à
l'article 001 "Excédent d'investissement reporté" du Budget Primitif 1998.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 1998 :

Lors de la présentation du Budget Primitif de l'exercice 1998, le Président rappelle
que le coût important des travaux de construction puis d'exploitation des trois déchetteries
nécessite l'obtention d'un produit fiscal à 1 200 233 Francs alors qu'il s'élevait à 749 612 Francs
en 1997.

Sur ce point, Monsieur Yannick PINSON, Maire de PIPRIAC, souligne que le transfert des Transports HAMON de PIPRIAC à LIEURON provoque une perte de Taxe Professionnelle de plus de 300 000 Francs pour sa Commune. Cette situation a donc contraint le Conseil Municipal à procéder à une augmentation des impôts locaux de l'ordre de 3 %. Aussi, il demande que le produit fiscal intercommunal puisse être réduit.

Afin de répondre à ce vœu parfaitement compris par les Membres de l'Assemblée, le Président propose de ramener le taux de taxe professionnelle à 0,65 %, ce qui est accepté à l'unanimité. Aussi, la recette s'élève à 1 124 869 Francs au lieu de 1 200 333 Francs.

Elle se décompose ainsi :

<u>Désignation de la taxe</u>	<u>Taux d'imposition</u>	<u>Produit fiscal</u>
- Taxe d'habitation	0,844 %	281 896 F
- Foncier bâti	1,09 %	297 461 F
- Foncier non bâti	3,31 %	173 907 F
- Taxe Professionnelle	0,65 %	371 605 F
	TOTAL	1 124 869 F

En ce qui concerne la taxe professionnelle afférente à l'entreprise HAMON, le Président rappelle que la Commune de Lieuron la reversera intégralement à la Communauté qui la répartira à part égale entre les quatre Communes qui composaient le Syndicat Intercommunal de la Gare de Courtbouton, soit Pipriac, Guipry, Lieuron et Lohéac.

A l'issue du débat, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Budget Primitif de 1998 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 10 808 527 Francs, soit 5 344 112 Francs pour la section de fonctionnement et 5 464 415 Francs pour la section d'investissement.

OBJET : SIGNALÉTIQUE ECONOMIQUE

Afin de valoriser les activités industrielles, commerciales et artisanales, une opération de signalisation des activités économiques est engagée sur le Sud du Département de l'Ille-et- Vilaine.

Dans ce cadre, le Communauté mettra en place un Relais d'Information Service (R.I.S.) sur l'aire de stationnement du Centre d'Intérêt Touristique des Quatre Vents à PIPRIAC, située en bordure de la route Rennes-Redon. Les personnes de passage pourront ainsi obtenir des renseignements relatifs aux services d'urgence, hôtels-restaurants, commerces, services usuels, zones d'activités, sites naturels et touristiques majeurs, équipements et loisirs sur les neuf Communes du Canton. Il comportera en outre une carte routière.

Par ailleurs des panneaux normalisés seront installés à proximité de la zone intercommunale de Courtbouton et des zones d'activités communales des Vallées du Couchant à Pipriac, de Pelouaille à Guipry et des Rosais à Sixt-sur-Aff.

Cette opération bénéficie du concours financier du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde, la Transmission et la Restructuration des Activités Commerciales et Artisanales (FISAC) et la maîtrise d'oeuvre de celle-ci est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes et la Délégation Interconsulaire de Redon.

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

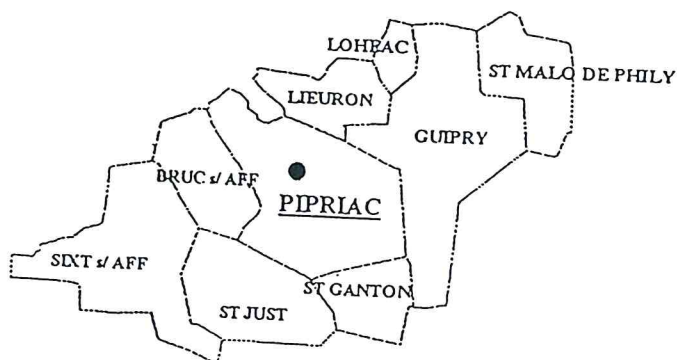
MORGANE II

L'ADASEA a été chargée dans le cadre du Programme MORGANE II de réaliser un diagnostic de Territoire sur notre commune. Ce diagnostic a pour objectif, en partant de la situation actuelle des exploitations, de déterminer celles qui sont susceptibles, au cours de MORGANE II, c'est-à-dire d'ici l'an 2000, d'être transmises et de permettre l'installation d'un jeune agriculteur.

Ci-après, vous trouverez les résultats du diagnostic réalisés par l'ADASEA et les illustrations cartographiques qui en découlent.

CANTON DE PIPRIAC :

Analyses statistiques



EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS

Nombre d'exploitations : 346

Nombre d'exploitants : 439 (*) 468 (MSA 96)

n° INSEE	Nom de la commune	Nb d'expl ENQUETE	Nb d'agricult ENQUETE	Nb d'agricult MSA 97
35045	BRUC/AFF	44	53	57
35129	GUIPRY	55	72	74
35151	LIEURON	25	38	38
35155	LOHEAC	4	8	10
35129	PIPRIAC	70	93	98
35268	ST GANTON	20	23	24
35285	ST JUST	38	48	47
35289	ST MALO DE PHILLY	23	27	25
35328	SIXT/AFF	67	77	81

Ensemble du CANTON : 9 communes	346	439	454
---------------------------------	-----	-----	-----

* les différences entre le nombre d'exploitants indiqué ci-dessus et les analyses (tableaux, cartes), proviennent du fait que ces dernières ne prennent en compte que l'âge de l'associé le plus jeune et le plus âgé.

Age moyen canton : 43 ans

	< 35 ans	35 - 50 ans	50 - 55 ans	> 55 ans	Total
Nombre d'exploitants enquêtés	112	193	62	50	417
Pourcentage	27 %	46 %	15 %	12 %	100 %

SURFACES ET PRODUCTIONS

Nombre d'exploitations 346

Surface totale 17 010 ha

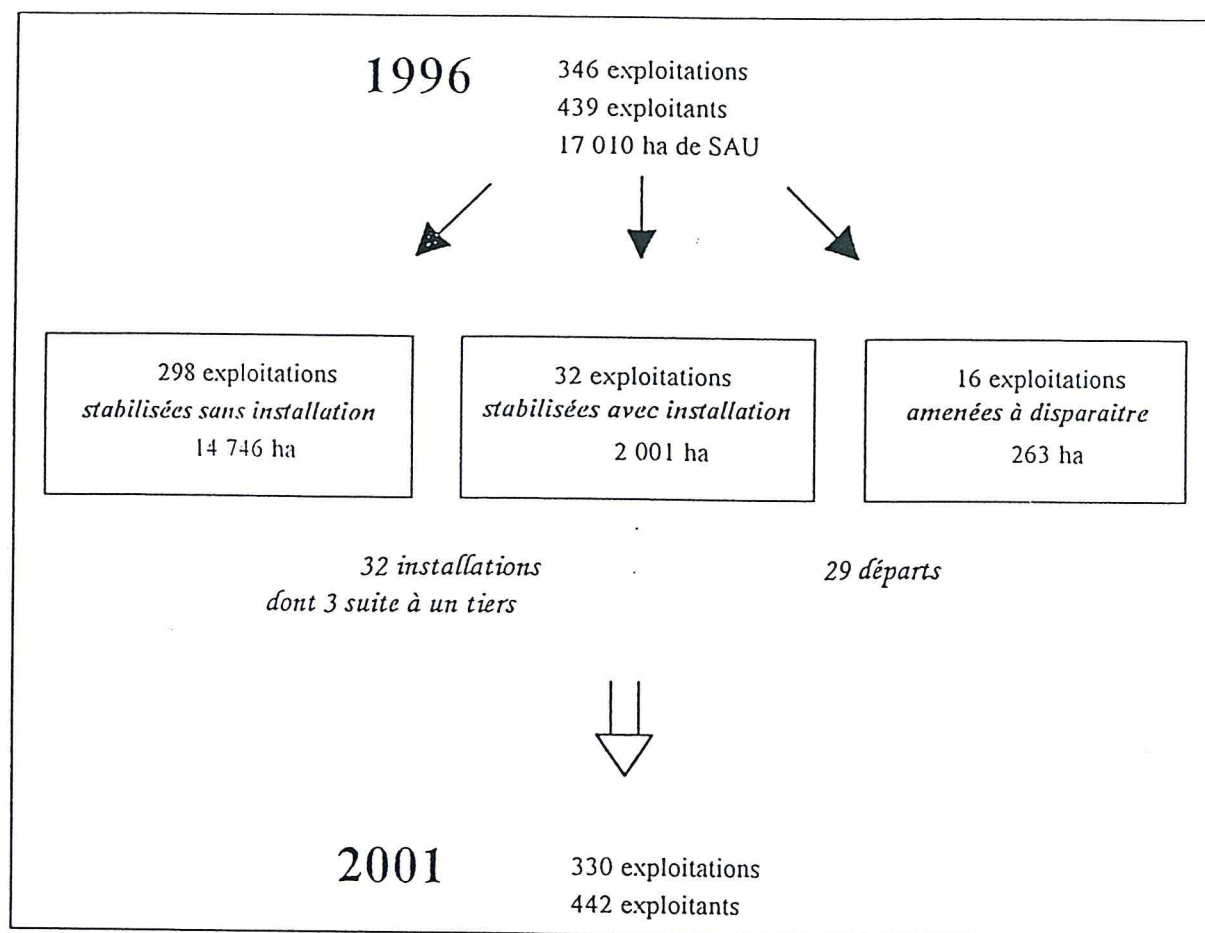
Surface Moyenne 49 ha

	nombre	surface	SAU moyenne
Individuelles	267	10 699 ha	40 ha
Sociétés	79	6 311 ha	80 ha
Total des exploitations	346	17 010 ha	49 ha

La production laitière dans le canton de PIPRIAC

	Total des expl.	% formes sociétaires	% produc. laitière	% spécial. lait	Réf.moy. (Commiss. commu.)
Bruc sur Aff	44	14 % (6)	52 % (23)	32 % (14)	160 000
Guipry	55	25 % (14)	69 % (38)	40 % (22)	239 000
Lieuron	25	40 % (10)	80 % (20)	36 % (9)	239 000
Lohéac	4	75 % (3)	75 % (3)	50 % (2)	285 000
Pipriac	70	26 % (18)	71 % (50)	24 % (17)	202 000
St Ganton	20	20 % (4)	80 % (16)	40 % (8)	183 000
St Just	38	24 % (9)	74 % (28)	34 % (14)	167 000
St Malo de Ph.	23	17 % (4)	78 % (18)	35 % (8)	191 000
Sixt sur Aff	67	16 % (11)	70 % (47)	36 % (24)	145 000
TOTAL	346	23 % (79)	70 % (243)	34 % (118)	191 000

LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION A TERME DE 5 ans



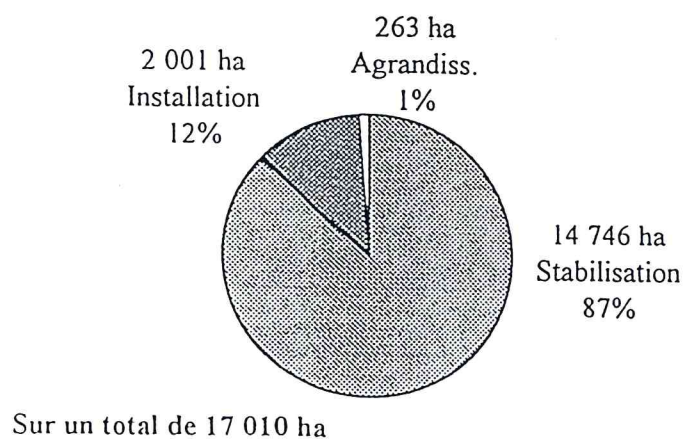
Taux de renouvellement..... 110 % par an,

Taux de disparition

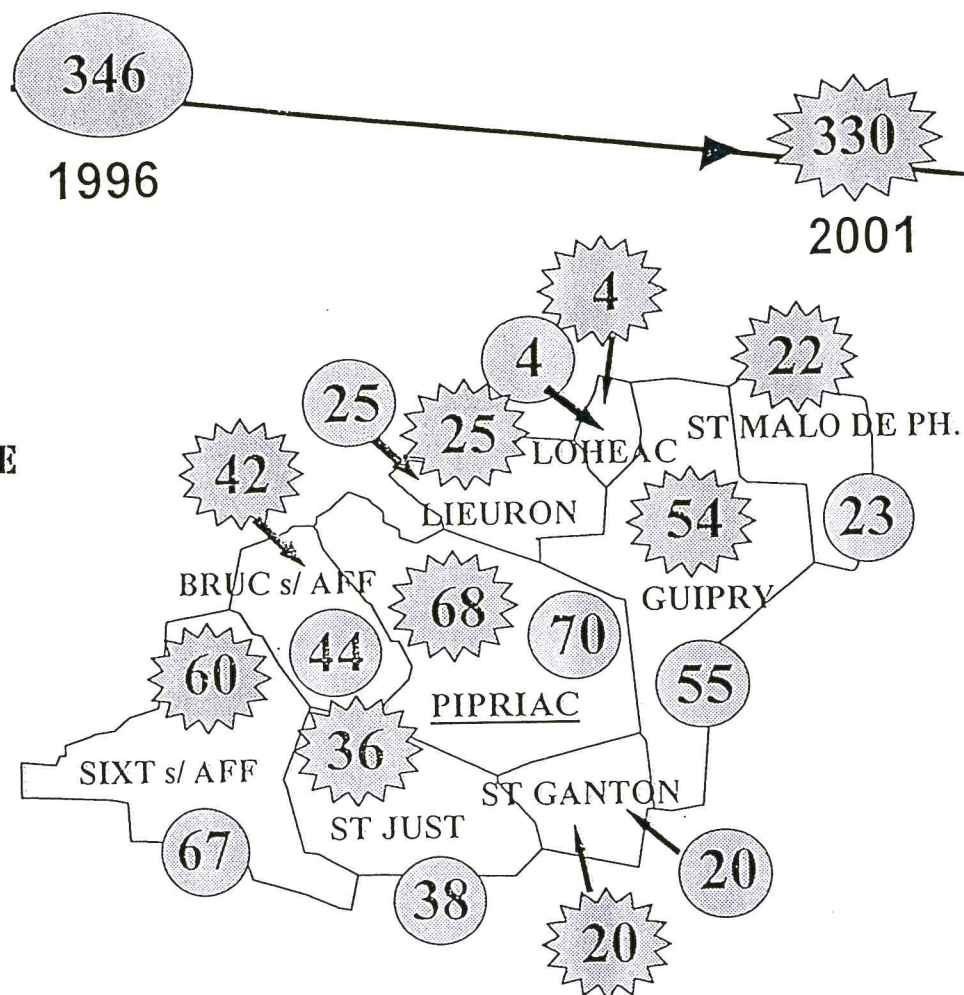
données MSA 1990 - 1994 3,85 % par an.

enquête 0,92 % par an.

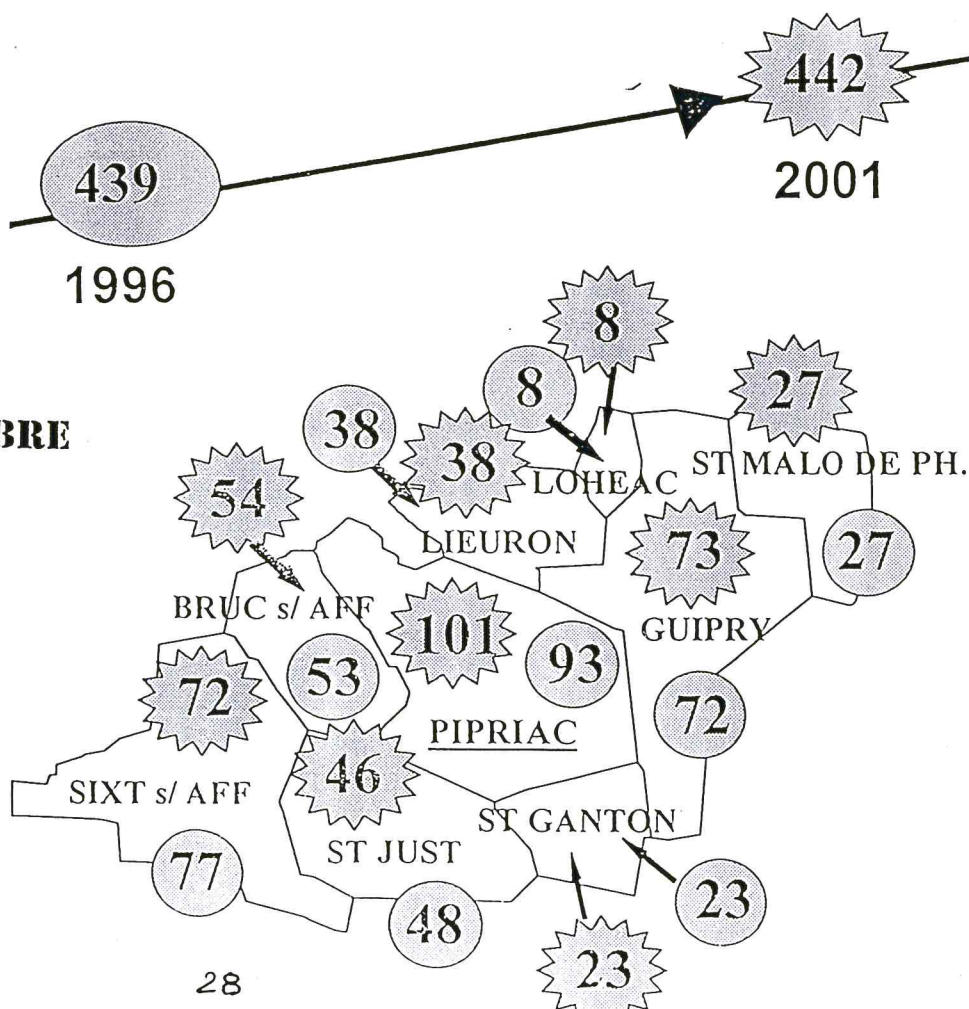
DESTINATION DE LA SURFACE



EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS



EVOLUTION DU NOMBRE D'AGRICULTEURS



Commune de SAINT GANTON

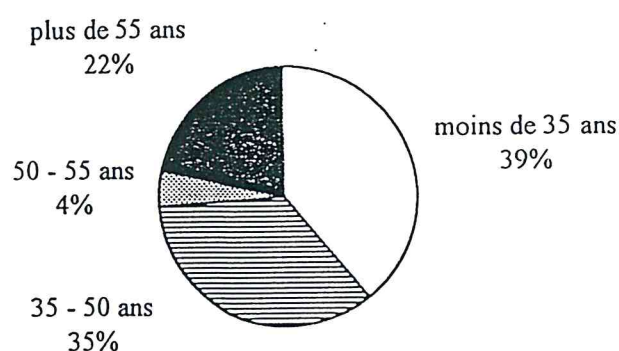
Analyses Statistiques

EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS

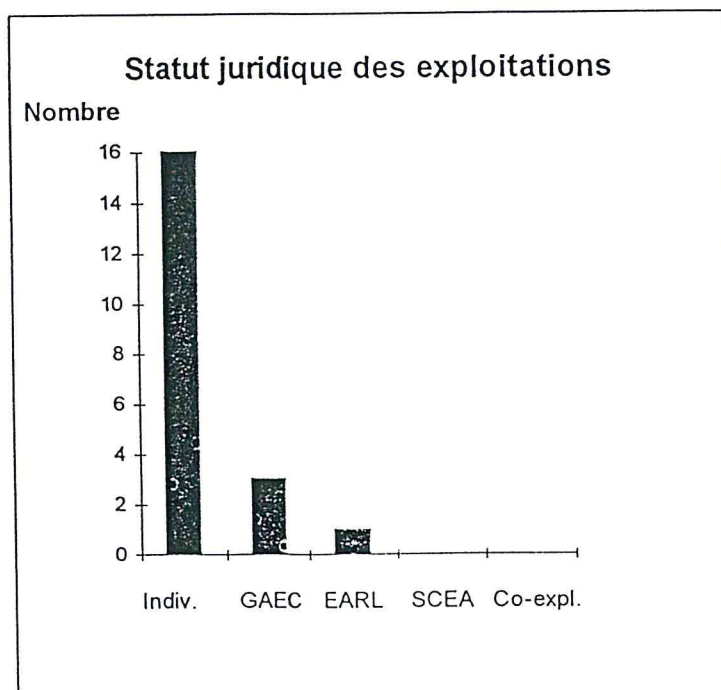
Nombre d'exploitations 20
 Nombre d'exploitants : 23 ¹ 25 (MSA 96)
 Age moyen : 42 ans

(Age moyen canton : 43 ans)

Répartition des exploitants par tranche d'âge



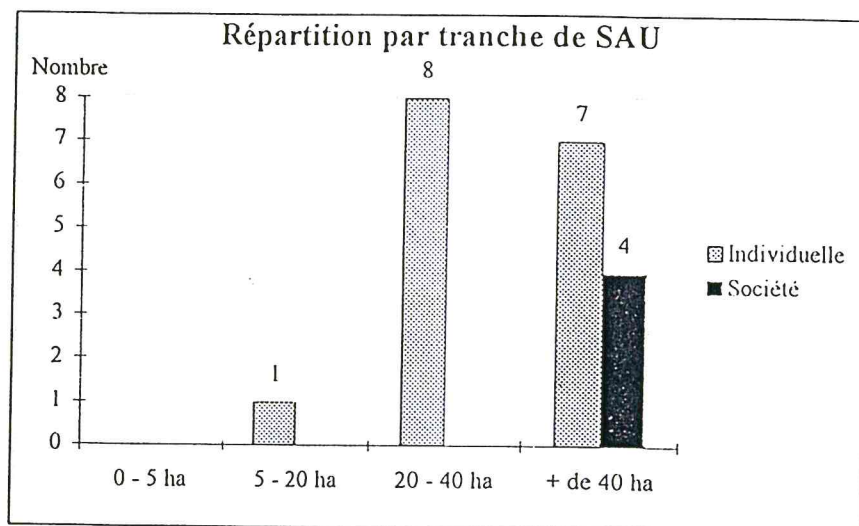
	< 35 ans	35 - 50 ans	50 - 55 ans	> 55 ans	Total
Nombre d'exploitants enquêtés	9	8	1	5	23
Pourcentage	39 %	35 %	4 %	22 %	100 %



¹ Les différences entre le nombre d'exploitants indiqué ci-dessus et les analyses (tableaux, cartes), proviennent du fait que ces dernières ne prennent en compte que l'âge de l'associé le plus jeune et le plus âgé

LA SURFACE AGRICOLE UTILE

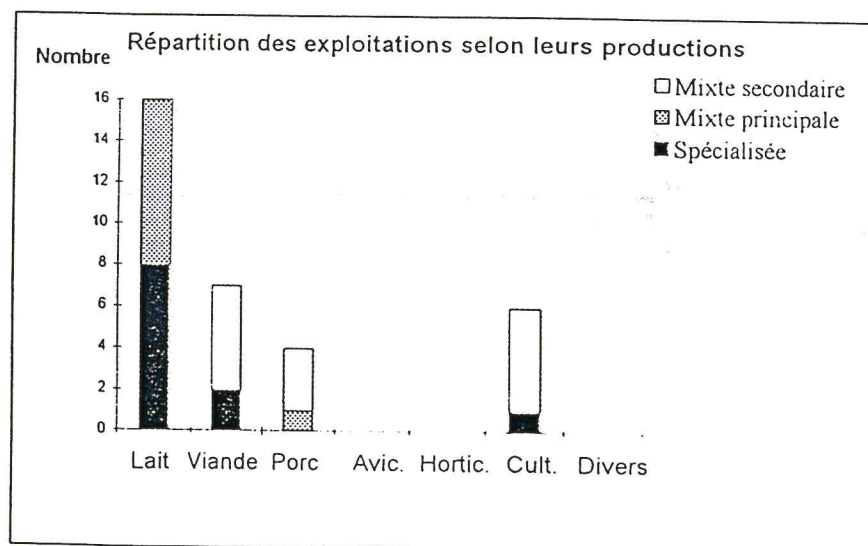
Nombre d'exploitations 20
 Surface totale 1 040 ha
 Surface Moyenne 52 ha
 (Surface moyenne du canton 49 ha)



	nombre	surface	SAU moyenne
Individuelles	16	690 ha	43 ha
Sociétés	4	350 ha	88 ha

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

- La production prédominante est le lait
16 producteurs de lait
(dont 8 comme activité unique)
- réf. moy. communale : 183 000 litres,
- réf. moy. cantonale : 203 000 litres,
- réf. moy. départementale : 164 000 litres.



Les moyens de production relevés à travers l'enquête communale sont les suivants :

	TOTAL
Lait	2 928 000 litres
Porcs engraissement	580
Truies présentes	180
Vaches allaitantes	90
Taurillons	210 places
Céréales	280 ha

LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION A TERME DE 5 ans

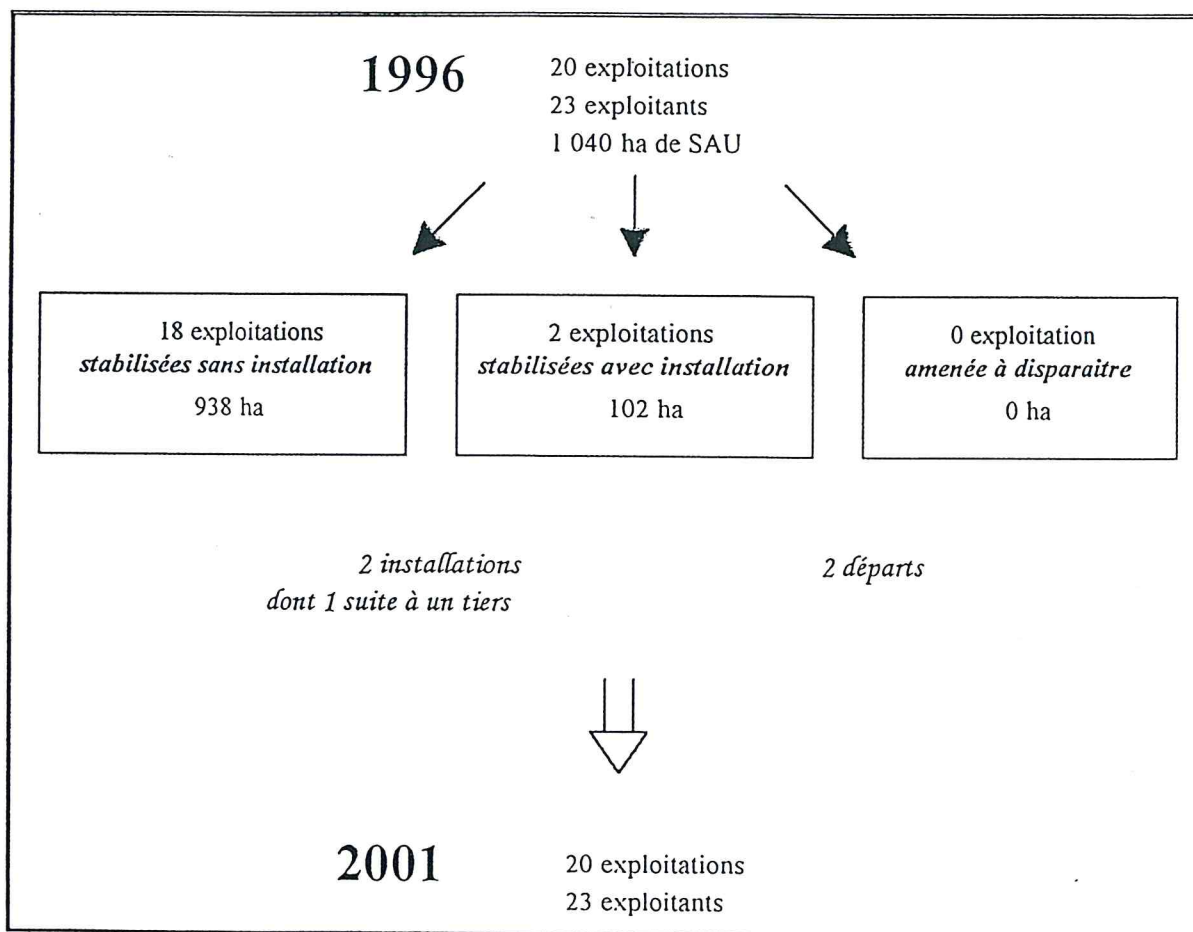
Expl. individuelles

sc. 1 : maintien de l'exploitation avec son chef actuel.....	15
sc. 2 : maintien de l'expl. avec départ du chef actuel et transfert au conjoint.....	0
sc. 3 : maintien de l'expl. avec départ du chef actuel et installation d'un jeune	1
sc. 4 : maintien de l'exploitant actuel avec installation d'un jeune en société.....	0
sc. 5 : disparition de l'exploitation	0

Formes sociétaires

sc. 6 : maintien de l'exploitation avec ses chefs actuels.....	3
sc. 7 : maintien de l'expl. avec départ d'un chef sans remplacement	0
sc. 8 : maintien de l'expl. avec départ d'un chef et remplacement par un jeune.....	1
sc. 9 : maintien de l'expl. avec ses chefs actuels et inst. d'un associé supplémentaire	0
sc. 10 : dissolution de la société.....	0

TOTAL..... 20



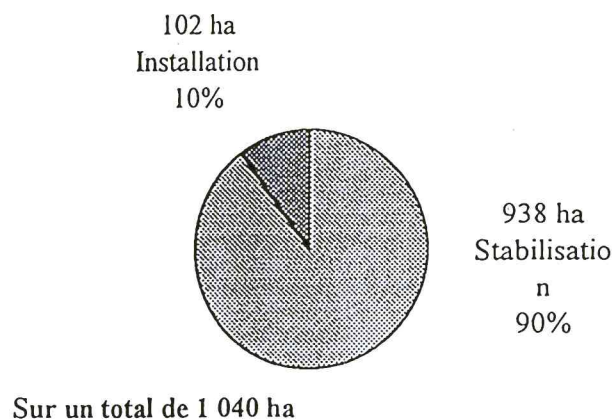
Le taux de renouvellement

Dans les 5 prochaines années, il pourrait y avoir 2 installations et 2 départs en retraite. Le taux de renouvellement serait alors de 100 % et le nombre d'exploitants serait de 23 en 2001.

Le taux de disparition des exploitations

Données MSA 1990 - 1994 : 6,48 % par an,
Enquête 1996 - 2001 : 0 % par an.

LA REPARTITION DES SURFACES



L'AGRICULTURE EN 1996

La commune de ST GANTON présente un visage plus jeune (42 ans) que celui du canton de PIPRIAC (43 ans). La répartition par tranche d'âge montre une forte proportion de jeunes agriculteurs (39 % contre 27 % pour le canton) mais que près d'un quart de la population est âgée de plus de 55 ans (22 % contre 12 % pour le canton). Par ailleurs, 35 % des agriculteurs ont entre 35 et 50 ans (contre 46 % pour le canton) et 4 % entre 50 et 55 ans (contre 15 % pour le canton).

La SAU moyenne est de 52 ha (43 pour les exploitations individuelles, 88 pour les sociétés). La commune se situe au-dessus des chiffres du canton où les exploitations individuelles mettent en valeur 40 ha et les sociétés 80. Il faut noter que 20 % des structures ont adopté un statut sociétaire (contre 23 % pour le canton).

LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION A TERME DE 5 ANS

Entre 1990 et 1994, le nombre de structures recensées à la MSA est passé de 37 à 25, soit un taux annuel de disparition de 6,5 %. Parmi les 20 exploitations répertoriées lors du diagnostic de territoire en 1996, il semble qu'aucun siège ne soit amené à disparaître : il pourrait alors y avoir 20 exploitations à ST GANTON en 2001.

Le nombre d'exploitants pourrait également se maintenir ces prochaines années. En effet, parmi les 23 agriculteurs présents aujourd'hui, on envisage :

☞ 2 départs.

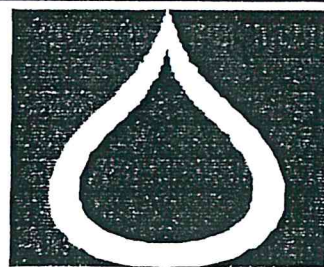
☞ 2 installations de jeunes agriculteurs (1 prendrait la suite de ses parents, l'autre est un tiers à trouver pour remplacer le chef d'une société).

Dans le cas le plus favorable le taux de renouvellement serait de 100 % et à l'inverse de 50 %. En 2001, il pourrait ainsi y avoir entre 22 et 23 chefs d'exploitations répartis sur 20 structures.

Notre EAU ?

Syndicat de Port de Roche

E. LE BARH



Venant d'arriver dernièrement au syndicat de Port de Roche je me suis posé une question sur les raisons de ce syndicat, et sur l'eau.

DE L'EAU ET DES HOMMES

L'eau est partout dans notre vie. Elle fait partie de notre corps, qui en contient quelque 60 %. Elle est présente dans presque tous nos aliments. Elle désaltère quand on a soif, rafraîchit quand on a chaud, réchauffe quand on a froid. Elle rend plus beaux les jardins, fait pousser les récoltes et tourner les centrales électriques.

Mais l'eau, dont l'histoire est liée à celle des civilisations, n'est plus aujourd'hui un don du ciel: c'est le produit élaboré selon des normes strictes, distribué et contrôlé par des hommes et des femmes dont c'est le métier.

L'eau et les civilisations

Les premières grandes civilisations furent liées à l'eau. Qu'aurait été l'Egypte sans le Nil ? L'Empire romain a, quant à lui construit un réseau d'aqueducs pour approvisionner ses différentes régions et provinces.

En France, jusqu'au XVIII^e siècle, l'eau abondante "à domicile" reste le privilège des palais princiers, des couvents et des hôpitaux. Pour la majorité de la population il y avait la fontaine publique.

Le code des Communes attribue aux municipalités *la responsabilité de l'eau potable*. C'est pendant les débuts de l'ère industrielle que naquirent les premières sociétés de distribution d'eau potable : la Compagnie Générale des Eaux en 1853 et la Lyonnaise des Eaux en 1881. La SAUR et la CISE ont été créées plus récemment, en 1933 et 1935. Ces sociétés ne se substituent pas aux communes, mais peuvent recevoir d'elles une délégation pour la production et la distribution d'eau potable et/ou pour la collecte et le traitement des eaux usées.

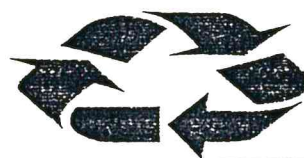
Parallèlement, les techniques de traitement de l'eau évoluent: filtration sur sable; apparition de l'utilisation de l'ozone vers 1900; formalisation du contrôle sanitaire. Elles font écho à la célèbre phrase de Pasteur "*Nous buvons 90% des nos maladies*". En 1902, la loi sur l'hygiène de l'eau indique que les maires "sont tenus de déterminer les prescriptions relatives à l'alimentation en eau potable ou à l'évacuation des matières usées." Mais en fait l'eau du robinet est une "invention" qui n'a guère plus d'un siècle. Il faut attendre 1980 pour que 99% des habitants bénéficient de l'eau courante à domicile. En 2006, toutes les communes de plus de 2 000 habitants devraient être reliées à une station d'épuration.



QUE DEVIENNENT VOS ORDURES MENAGERES ???

SMICTOM du NAR

E. LE BARH



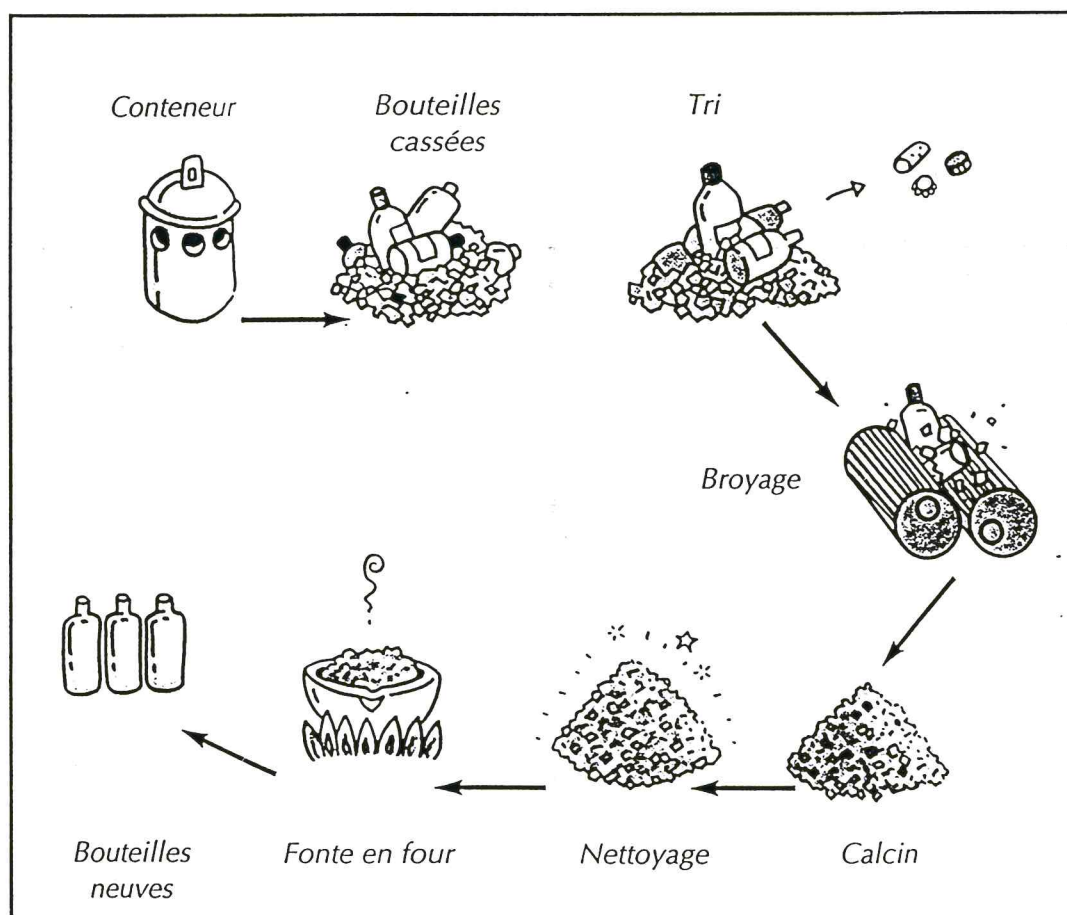
Informations : sur le recyclage du verre

Recycler le verre

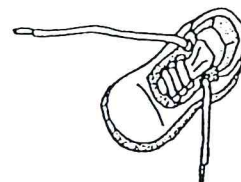
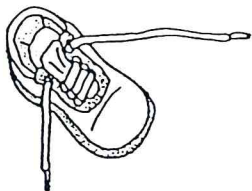


Le verre est surtout collecté dans des conteneurs : il y en a 40 000 en France ! C'est la matière la plus recyclée : 1 bouteille produite sur 3 est recyclée... nous avons encore des progrès à faire. Le recyclage du verre est d'autant plus nécessaire que cette matière n'est pas dégradable et ne brûle pas...

Aujourd'hui, le verre que nous utilisons est constitué pour moitié de verre recyclé.



Evite de jeter du verre dans la nature, il blessera encore les lapins dans cent ans, il pourra mettre le feu chaque été et quand ton arrière petit-fils ira pique-niquer, quelle grimace il fera...

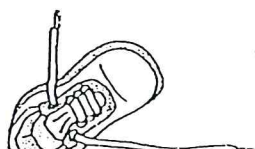
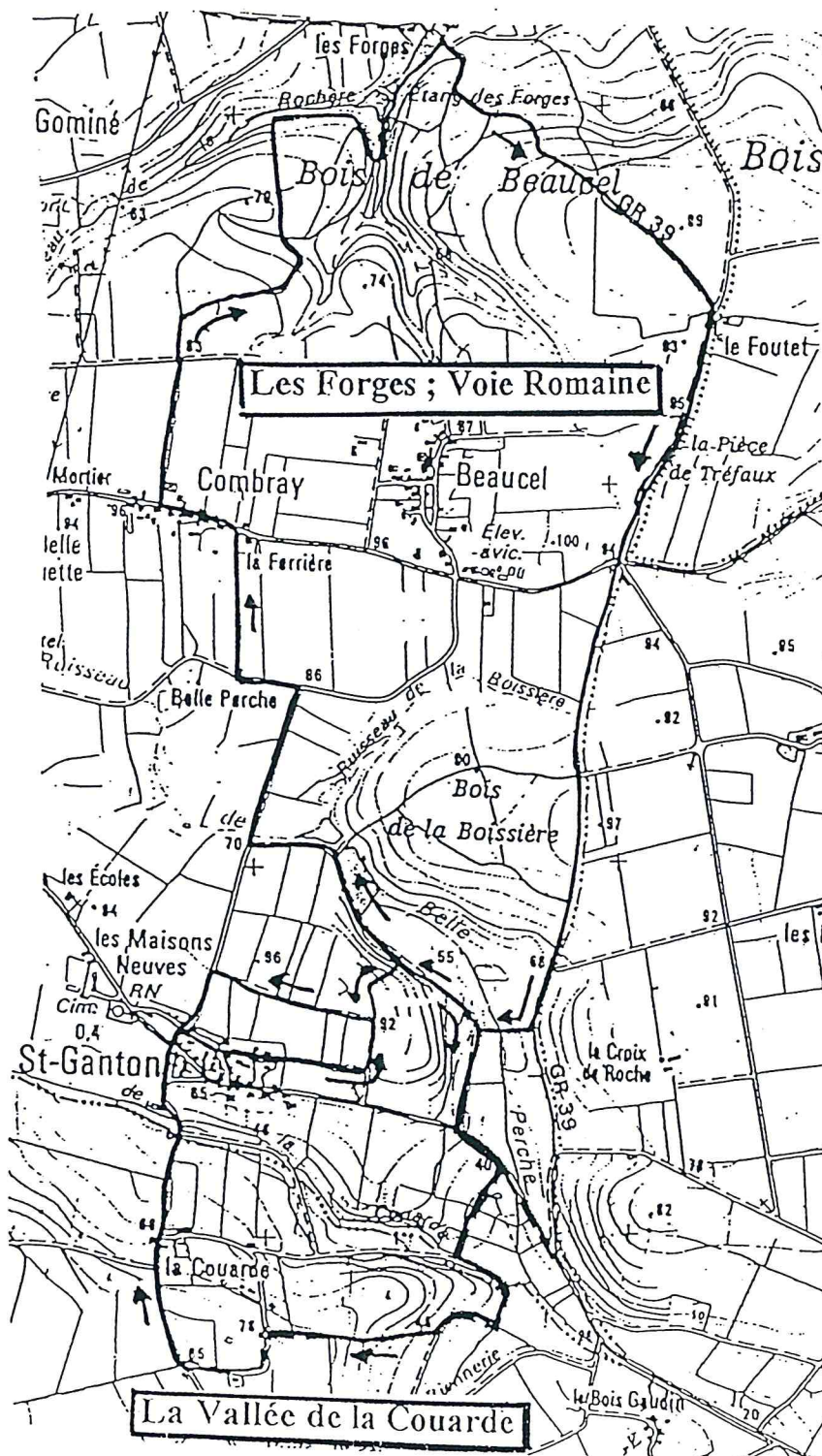
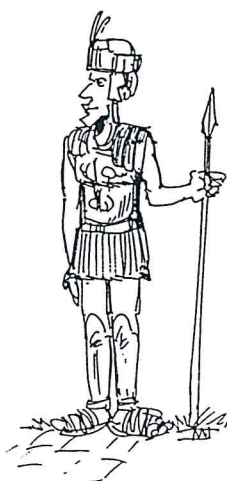


Commission Sentiers

Notre commission a bien avancé durant ce semestre. Nous avons obtenu les autorisations pour le passage de nos sentiers.

Et nous tenons tout particulièrement à remercier les propriétaires de leur accord sans oublier la commune de Langon, car sans eux nos sentiers n'auraient pas vu le jour.

Où en sommes nous ? Actuellement nous attendons la signalisation pour la mise en place.



La Page de l'environnement



La commission Environnement et Tourisme a essayé de compléter sa réflexion sur l'eau, mais nous savons que cela reste un sujet très délicat. Nous nous sommes posé la question :

Comment l'eau souterraine acquiert-elle sa qualité ?

Les trajets que suivent les eaux de pluie avant d'atteindre les nappes expliquent la qualité des eaux souterraines.

Les eaux de pluies lavent l'atmosphère et la surface du sol, elles peuvent ainsi se charger en particules minérales ou organiques, bactéries par exemple.

Elles s'infiltrant et traversent le sol puis l'horizon de la roche altérée, qui jouent le rôle de filtre, particulièrement important vis à vis des pollutions bactériennes.

Exemple : quelques dizaines de mètres de sable ou d'alluvions suffisent à piéger ou détruire les bactéries (pas de virus).

Elles dissolvent divers minéraux avec lesquels elles sont en contact prolongé et se chargent ainsi de sels minéraux.

- minéraux naturellement présents dans les roches
- apports liés aux activités humaines

En un endroit précis, déversements accidentels, rejets de déchets ou d'eau usées.

Ou de manière plus diffuse, épandage de lisiers ou de fertilisants.

Les teneurs en nitrates sont liées aux activités humaines, plus importantes :

- au voisinage des bourgs ou villages sans assainissement collectif,
- dans les secteurs d'élevages intensifs.

En Bretagne:

Les eaux sont naturellement acides, peu minéralisées lorsqu'il s'agit de nappes superficielles ou localisées dans le granite.

Souvent très chargées en fer, manganèse, sulfates, dans les horizons aquifères plus profonds, dans les schistes.

La teneur en nitrates peuvent être très faibles dans les ouvrages profonds qui captent seulement l'eau ferrugineuse des schistes, (phénomène de dénitrification naturelle).

*La Commission
Environnement et Tourisme*

LA VIE DE LA PAROISSE

Echanges avec la Chorale de PIPRIAC

La chorale de l'ensemble paroissial de PIPRIAC dont quelques membres sont de SAINT-GANTON, accueillait à PIPRIAC le 3 Juin dernier une chorale bavaroise, la Chorale de KARLSTADT-SUR-MAIN, ville jumelée avec St-Brice en Coglès. Cette chorale a donné à l'église de PIPRIAC un concert de qualité, devant un public nombreux et qui a su apprécier.

FETES DE LA FOI

Le jeudi de l'Ascension, jeudi 21 mai, 33 jeunes en classe de 6è dont Adrien JAN et Nicolas THOMAS de Saint-Ganton, faisaient leur profession de Foi à PIPRIAC. Le dimanche de la Fête-Dieu, le dimanche 14 juin, 47 enfants en seconde année de Catéchèse ont fait leur première communion à PIPRIAC.

Ces deux célébrations ont été très festives et se sont déroulées avec beaucoup de recueillement. Merci aux personnes qui accompagnent tous ces enfants.

Le dimanche 3 Mai, 39 jeunes du Doyenné de l'Aff dont Anne GEFLOT, ont reçu en l'Eglise de SIXT-S/AFF, le sacrement de la Confirmation.

LES ENSEMBLES PAROISSIAUX

De nouveaux ensembles paroissiaux dans le Diocèse vont voir le jour à partir du 1er Septembre prochain. Ces ensembles paroissiaux sont appelés à devenir les nouvelles paroisses dans les années à venir surtout à cause de la diminution des prêtres.

L'ensemble paroissial de PIPRIAC composé jusqu'ici de 4 paroisses : PIPRIAC, LOHEAC, LIEURON et SAINT-GANTON, comprendra désormais 7 paroisses, celles de SIXT S/AFF, BRUC S/AFF et SAINT-JUST feront partie de ce nouvel ensemble paroissial qu'on appellera l'ensemble paroissial Saint-Amand de l'Aff et qui sera sous la responsabilité de l'Abbé DESMOTS et d'un autre prêtre qui résidera au presbytère de SIXT S/AFF.

Un merci à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, acceptent des responsabilités ou des services qui permettent à notre petite communauté paroissiale de SAINT-GANTON de poursuivre sa route et de trouver sa place dans un ensemble de paroisses bénéfique pour tous.



Secteur de PIPRIAC - Horaires des MESSSES du 21 Juin au 30 Août 199

<u>Dates</u>	<u>PIPRIAC</u>	<u>LOHEAC</u>	<u>LIEURON</u>	<u>St-GANTON</u>	<u>St-JUST</u>	<u>BRUC</u>	<u>SIXT</u>
<u>20-21 Juin</u>	11 h.	9 h.15	19 h.		9 h.15	11 h.	19 h.
<u>27-28 Juin</u>	11 h.			9 h.15	19 h.	9 h.15	11 h.
<u>04-05 Juillet</u>	11 h.				11 h.	19 h.	9 h.15
<u>11-12 Juillet</u>	11 h.	19 h.	9 h.15		19 h.		11 h.
<u>18-19 Juillet</u>	11 h.					9 h.15	19 h.
<u>25-26 Juillet</u>	11 h.			9 h.15	19 h.		11 h. <u>Ste Anne</u> <u>de NOYAL</u>
<u>01-02 Août</u>	11 h.	9 h.15	19 h.		9 h.15	19 h.	11 h. <u>"ADAP"</u>
<u>08-09 Août</u>	11 h.				11 h.	9 h.15	19 h.
<u>14-15 Août</u> <u>"Assomption"</u>	11 h.	19 h.		9 h.15	19 h.	11 h. <u>"Fréval"</u>	9 h.15
<u>Dim. 16 Août</u>	11 h.		9 h.15		9 h.15		11 h.
<u>22-23 Août</u>	11 h.				9 h.15		19 h.
<u>29-30 Août</u>	11 h.	9 h.15	19 h.	11 h.		19 h.	9 h.15

A.D.M.R. - Secteur de PIPRIAC

Année 1997

HALTE GARDERIE PARENTALE

Elle fonctionne chaque vendredi de 9 h. à 17 heures avec une éducatrice et deux parents (à tour de rôle) pour des enfants de 3 mois à 3 ans. Pour le secteur de PIPRIAC et MAURE DE BRETAGNE, la fréquentation moyenne est de 13 enfants. La gestion du projet et du service est assurée par les parents.

AIDE AUX FAMILLES

15 familles ont été aidées par les deux travailleuses familiales et 12 familles l'ont été par des aides à domicile. Le service d'aide aux familles couvre les communes de LANGON, RENAC, BRAIN S/VILAINE, LA CHAPELLE DE BRAIN et BAINS S/OUST.

SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES & HANDICAPEES

20.850 heures ont été effectuées sur le canton tout au long de l'année 1997. Pour SAINT-GANTON 1600 heures ont été assurées auprès des personnes concernées.

Les permanences restent les mêmes :

Lundi matin de 9 h. à 12 h. en alternance par deux bénévoles,
mardi après-midi de 14 h. à 17 h.

Jeudi et vendredi matin de 9 h. à 12 h.

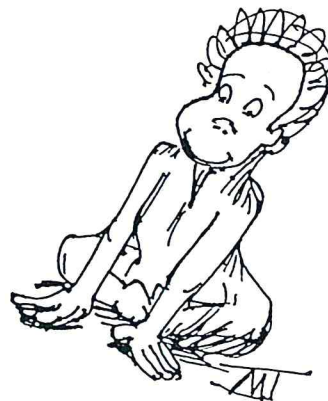
Christiane PABOEUF nous quitte fin Juillet, à ce jour, nous ne connaissons pas le nom de la remplaçante.

SERVICE TELE-ALARME

Il est assuré par Jean-Yves LEVEQUE - Tél. 02.99.34.31.71

Bonnes vacances à tous.

Gabrielle BAUDU



A.P.A.R-ACTIVITES

IL ETAIT UNE FOIS

OU L'HISTOIRE DE SAINT-GANTON

Dans cette seconde partie sur Combray, nous parlons de l'architecture d'une maison. Dans le bulletin n° 15 de JUIN 96, nous relations la disparition d'un palâtre. Cet acte resté sans suite a infligé comme punition à cette demeure une détérioration accélérée. Son auteur a-t'il eu la curiosité d'en rechercher son histoire ? Rien n'est jamais acquis.

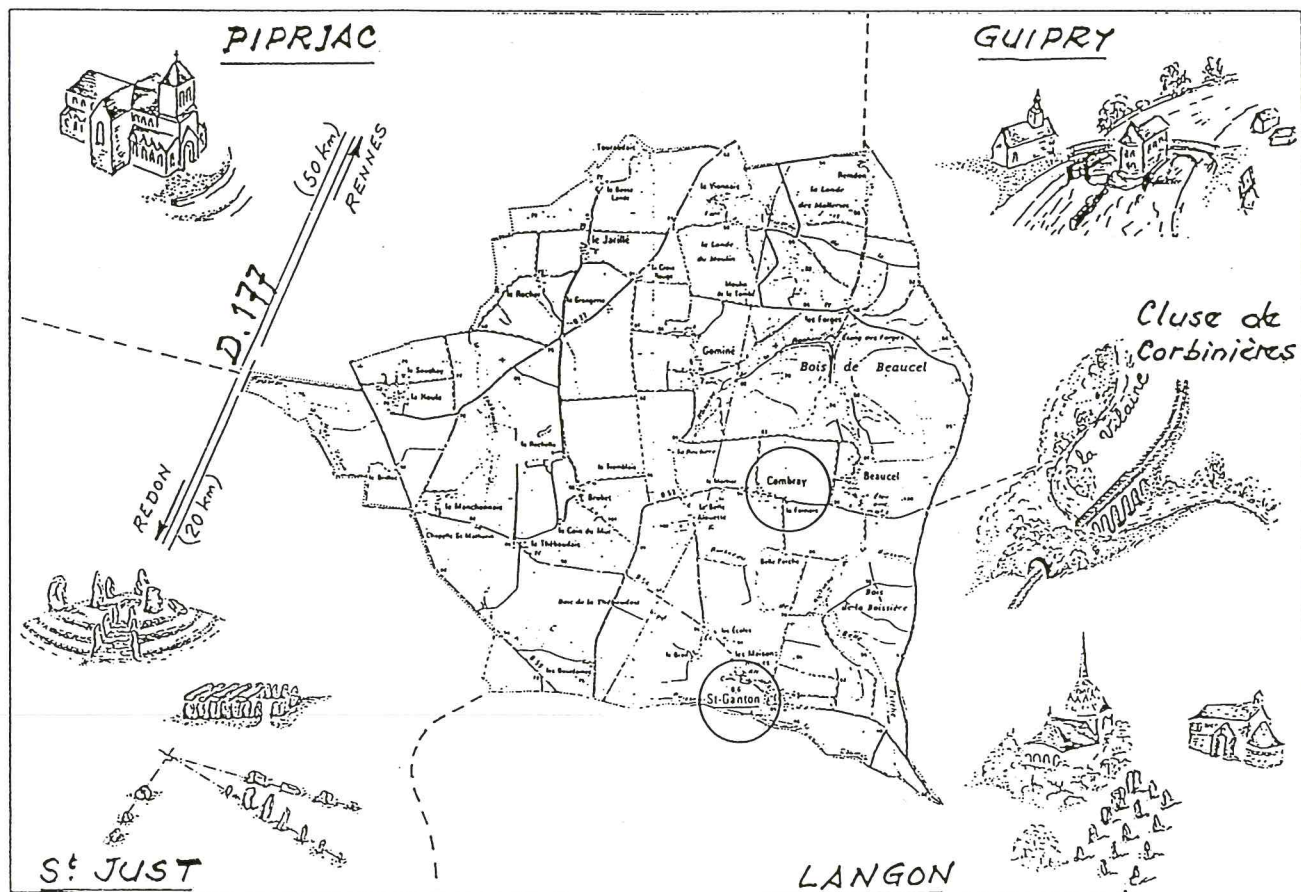
Un autre moyen de découvrir son histoire est la marche à pied. Pour les 50 ans de la FFRP (1997), nous avons rédigé une description du GR 39 entre Saint-Just et Langon.

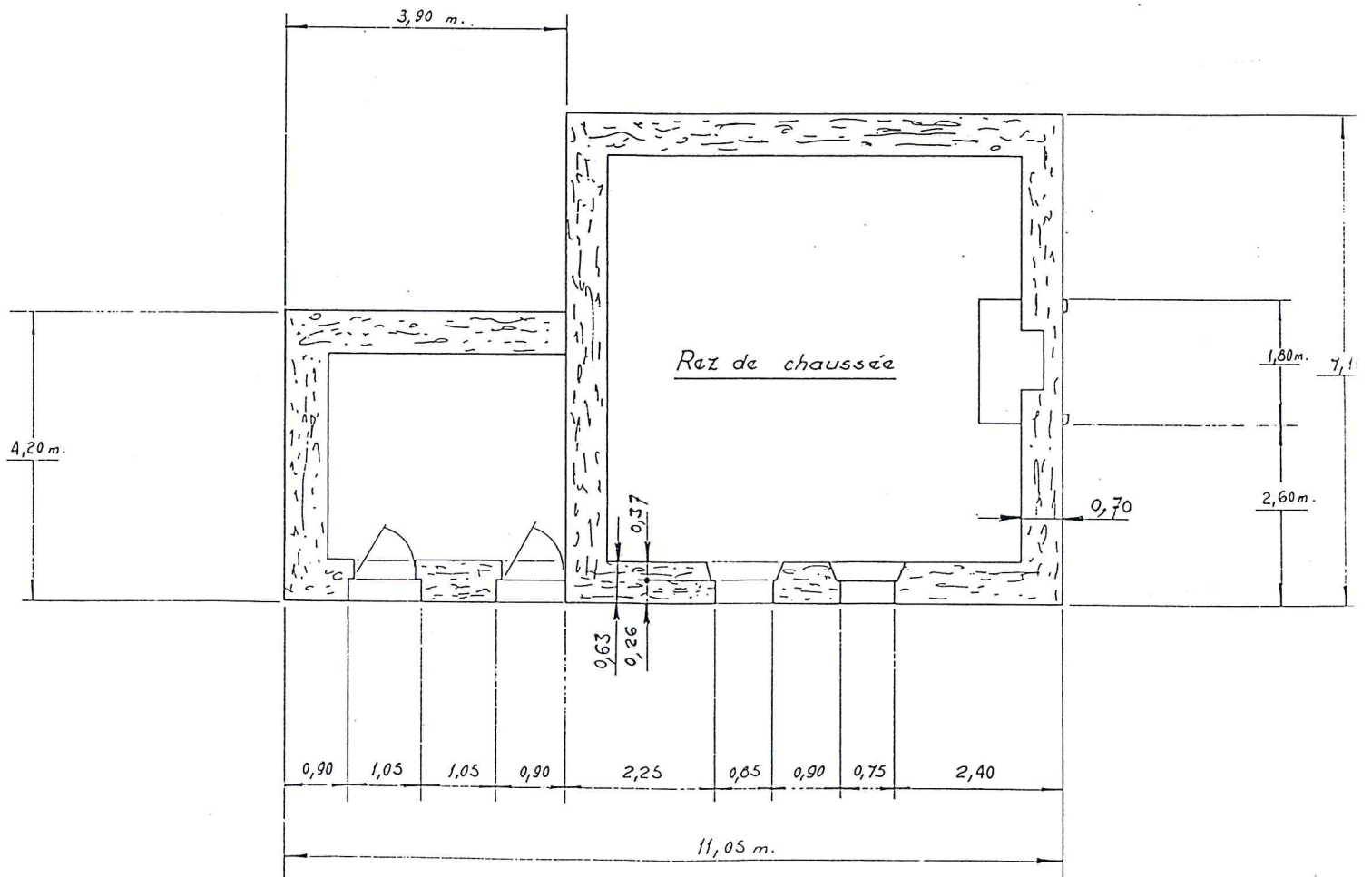
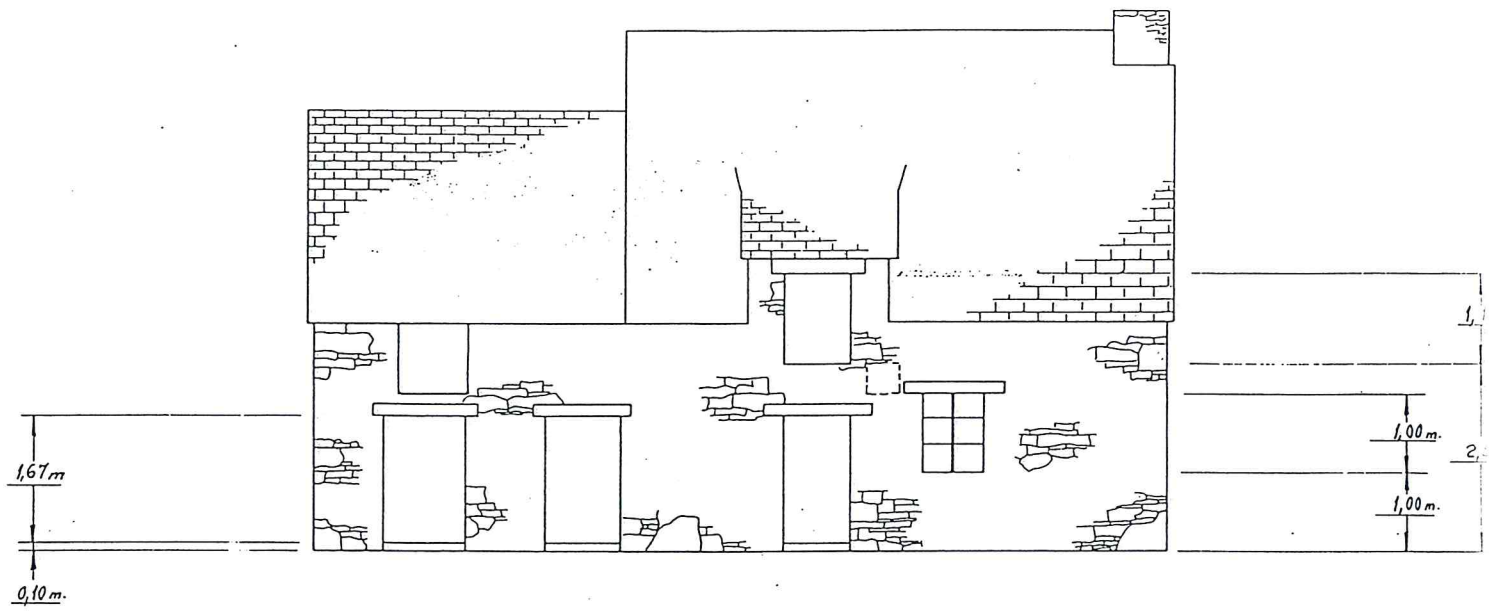
En ce 400^e anniversaire de l'Edit de Nantes, il est curieux d'apprendre que le village de Gavrain fut le théâtre d'un fait d'armes pendant les guerres de la Ligue. C'est aussi l'occasion de rappeler que la Thébaudaye fut, un temps, la propriété de l'Amiral de COLIGNY, une des premières victimes du massacre de la Saint-Barthélémy.

De village en village :

COMBRAY

(2^e partie - Suite du Bulletin n° 18 de Décembre 1997)





4/- La maison "à Elise"

4.1/- Un habitat traditionnel

Du nom de sa dernière occupante (1), décédée en 1947, cette ancienne maison rurale, était depuis cette date inoccupée. Ses dimensions, lui donnaient une silhouette bien proportionnée. Constituée d'une pièce unique d'habitation, avec grosse poutre centrale, il restait au plafond, au fond, à gauche, la "couronne" en bois donnant l'emplacement du lit de coin à rideaux. Les "sous à cochons" se trouvaient accolées à la maison.

Construite en pierres de schiste bleu et de grès, avec quelques gros moellons de granit à sa base, la maçonnerie était également constituée d'innombrables petites pierres et fragments de briques gallo-romaine, provenant des champs voisins. Plusieurs morceaux de *faisselles* (2), y ont été également trouvés.

Les ardoises de plus en plus réduites vers le sommet étaient encore en grande partie accrochées par des chevilles en bois.

Présente sur le Cadastre Napoléonien de 1831, à proximité du carrefour des chemins et de la croix, elle sera démolie en 1990.

4.2/- Un "point noir", sur la RD53

En 1981, un certificat d'urbanisme est accordé en vue d'y aménager un gîte rural. Par voie de presse (Ouest-France des 18/4/1986 et 22/6/1987), un "projet

d'élargissement de la traversée de Combray" est annoncé. L'information officielle au propriétaire, sera effectuée le 18 Août 1987. Une contre-proposition moins onéreuse, reste sans réponse.

Une pétition est signée par tous les habitants du village en Mai 1988, pour demander des panneaux de limitation de vitesse, "un village rural n'étant pas une agglomération". L'objectif officiel étant "d'augmenter la sécurité des usagers de la route", n'était-il pas naturel de demander aussi celle des habitants de ce village ?

L'enquête publique aura lieu du 13 au 28 Juin 1989 et la démolition de la maison, débute le 10 Septembre 1990.

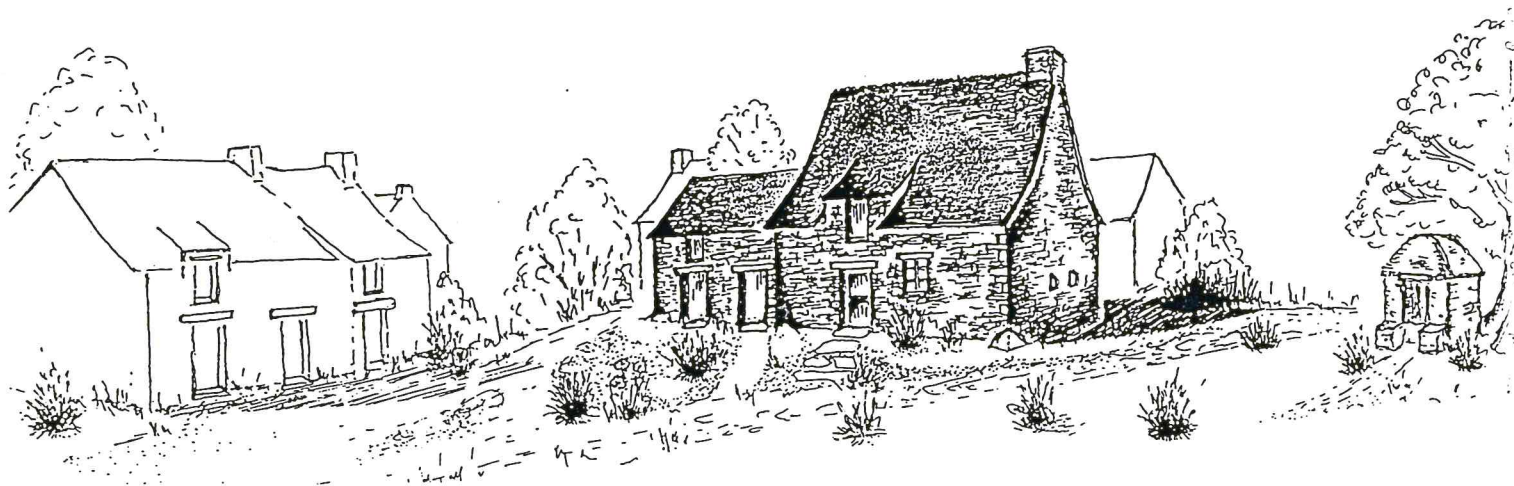
Le résultat escompté n'est que partiellement atteint, une autre maison réduisant la visibilité. Il est également dommage que ces travaux n'aient pas permis de dater cette demeure.

4.3/- Son architecture

Voir dessins en annexe, de la charpente, de la fenêtre avec son palâtre, et de la cheminée (dimensions page 12).

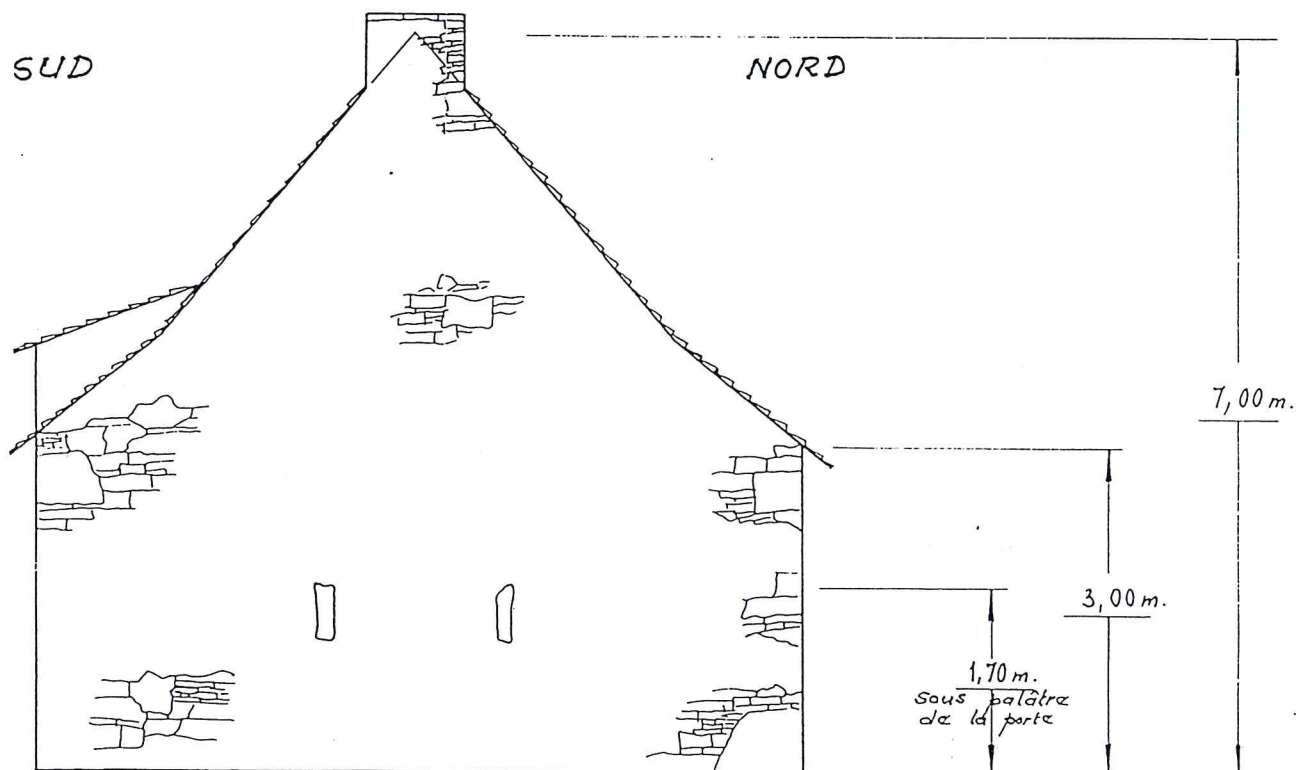
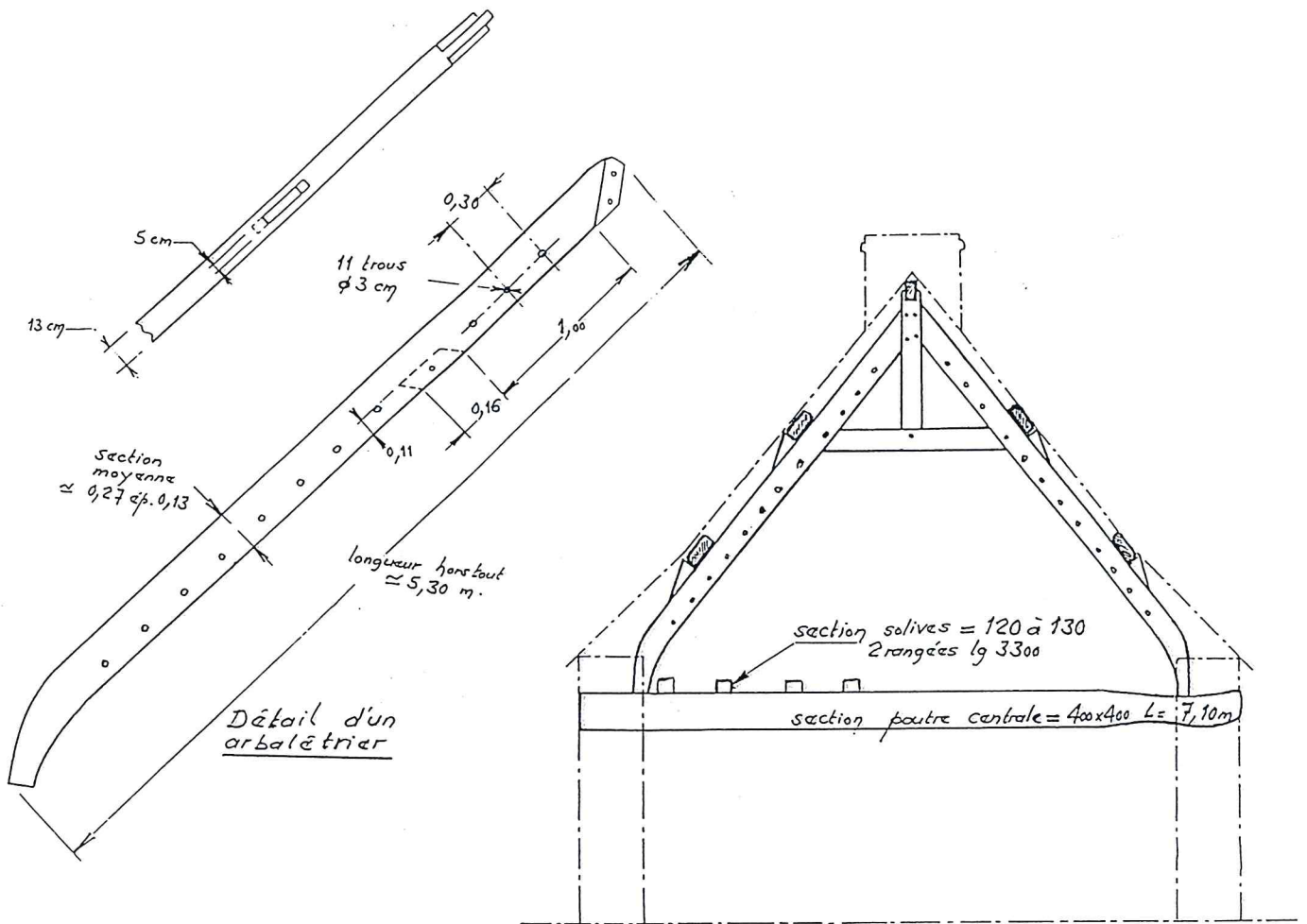
(1) - *Elise Appoline Richard*, décédée le 24 Juillet 1947, vivait avec son frère *Jean*, décédé le 6 Juillet 1944.

(2) - *Faisselle* : récipient percé de trous pour faire égoutter le fromage.



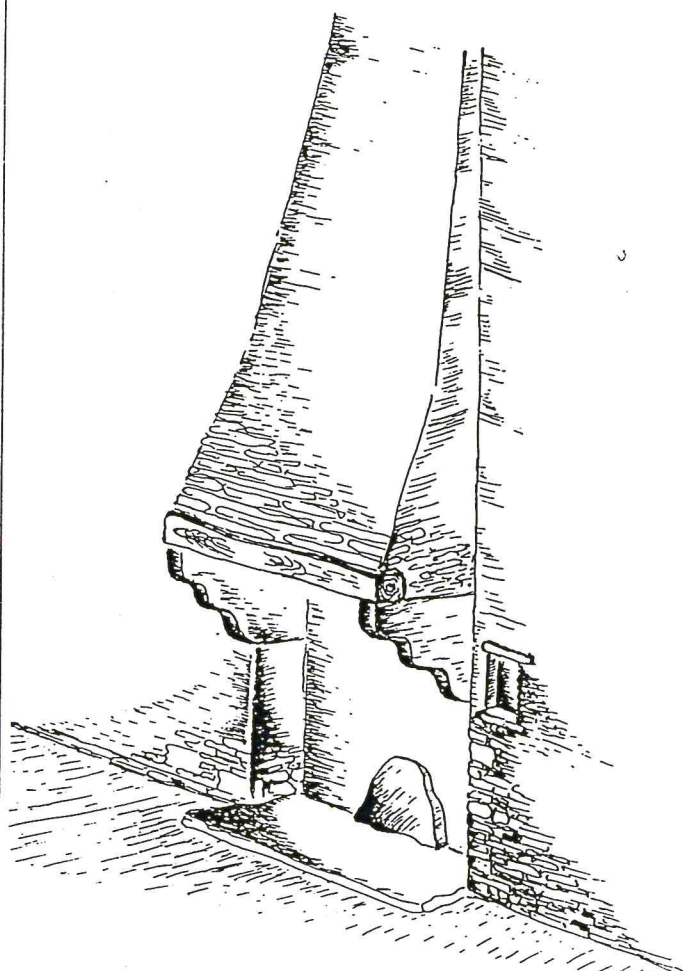
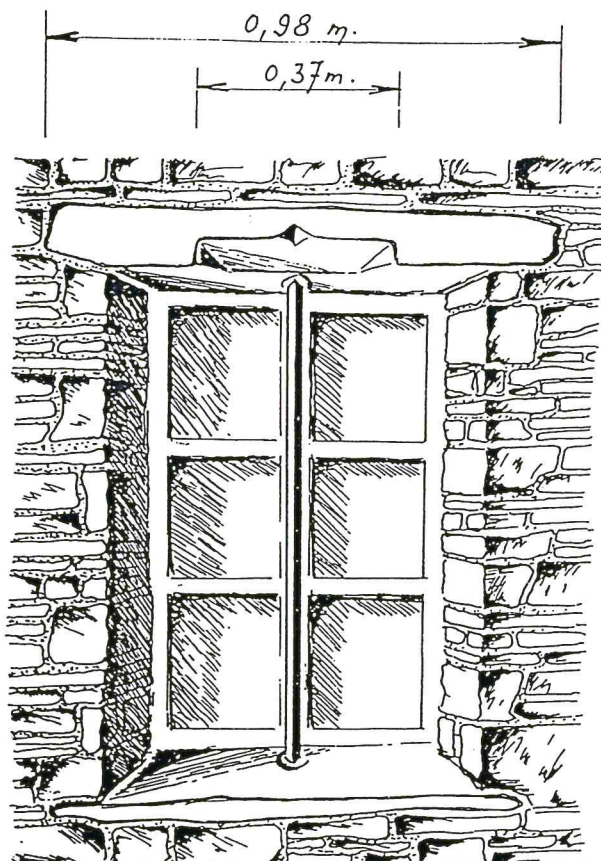
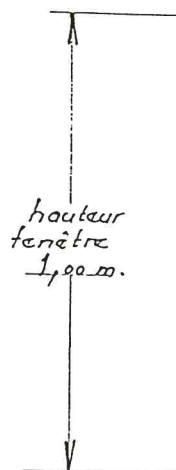
La maison "à Elise", avec sa voisine positionnée perpendiculairement et le puits du village formaient une cour exposée au Sud et qui servira longtemps, d'aire de battage.

Détail de la charpente



La fenêtre et son palâtre

épaisseur des murs : 0,63 m.



La cheminée

Corbelets : en schiste
Manteau : poutre en bois

De Saint-JUST vers LANGON

par le G.R.39

1 - Départ du gîte d'étapes A.B.R.I. de St-JUST

2 - Landes de Grémel

Considérée comme réserve archéologique, cette lande possède trois tertres tumulaires, couronnés de petites pierres fichées dans le sol (1), (2).

3 - Limite des communes St-JUST, RENAC

Si aujourd'hui, Renac (773 hab.) est une plus petite commune rurale que St-Just (997 hab.), il en n'a pas toujours été de même. Siège d'une seigneurie importante, Renac était autrefois qualifié de « ville ». Elle fut érigée en baronnie en 1462. Elle possédait une halle, un auditoire et une prison. A l'origine, elle appartenait aux d'Aspremont (Raoulet d'Aspremont fut un des champions du combat des Trente du côté Anglais en 1351) (3).

4 - Le chemin des Panages

5 - Le village de Gavrain

A l'entrée Ouest, la chapelle date du Moyen-Age. Elle dépendait à l'origine d'un monastère démoli pendant la Ligue, par des canons placés sur les hauteurs de St-Just. Elle est devenue frairienne plus tard et a été relevée vers 1881. Au début du siècle, le cimetière entourait la chapelle. A proximité, se trouve une fontaine (4).

La fête des Palis

Née en 1977, à l'initiative de J.B. Vighetti (5), alors président du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, cette fête a lieu fin Avril, le Dimanche le plus près de la fête de St-Marc. La haie de *palis* (restaurée en 1997 par un chantier de réinsertion), les lignolets en ardoise, datent de cette création. Le palis gravé, à proximité de la chapelle a été réalisé par R. Boterf, en 1977.

6 - Limite des communes RENAC et LANGON, au ruisseau

7 - La fontaine de Bivaux

Un affichage, indique que l'eau y est potable.

8 - Le Bot

Les terres du Bot étaient la propriété de l'ancienne seigneurie, fondée par Clément François de Collobel, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Royal-Piémont (6).

Le bois garde le souvenir de magnifiques allées bordées de vieux chênes, conduisant à un ancien pavillon de chasse, propriété privée. Les vestiges de l'ancien manoir seigneurial ont presque disparu.

9 - La croix du Bot

A proximité, jusqu'au milieu des années 1930-1940, la vigne du Bot y était exploitée, produisant un petit vin blanc âcre, brûlé pour obtenir de la goutte. Cette anecdote rappelle, que jadis, le territoire Langonnais était planté de nombreuses vignes (6).

10 - La Couarde

Sur ces hauteurs, le moulin à vent de la Couarde (aujourd'hui disparu), appartenait également à la seigneurie du Bot (7).

Admirez le panorama : à l'Est, vous avez la vallée de la Vilaine avec les premiers contreforts de la cluse des Corbinières, au Nord, se trouve le bourg de la petite commune de St-Ganton (d'origine bretonne), accroché en partie sur une ancienne carrière de schiste. C'est en cet endroit, la rencontre d'un circuit de petite randonnée (8), autour du village de la Roche, dont certaines maisons ressemblent à l'habitat de montagne.

A votre droite, une haie de petits chataîgniers vous demande de repasser chaque année, pour apprécier son développement.

11 - Langon (8)

Comme St-Just, cette commune est riche de monuments mégalithiques. Les plus connus sont *les Demoiselles* et *le cromlech de la Gaudinais*. Ils sont moins bien valorisés que leurs voisins.

Langon possède également des vestiges gallo-romains, dont la *chapelle Ste-Agathe*.

L'Eglise St-Pierre (X^e XII^e s.), classée monument historique, possède une peinture du Moyen-Age .

Sources :

(1) *Les Mégalithes de St-Just* - 1993 - par J.Briard, M. Gautier, G.Leroux - Ed.JP.Gisserot

(2) *Les Mégalithes et les tumulus de St-Just* - 1995 par J.Briard, M. Gautier, G.Leroux - Ed. C.T.H.S.

(3) *Grandes seigneuries de Hte-Bretagne* - par G. de Corson - Bull. Soc. Archéol. d'I.etV.

(4) *Le Département d'Ille et Vilaine* (III) - P. Banéat

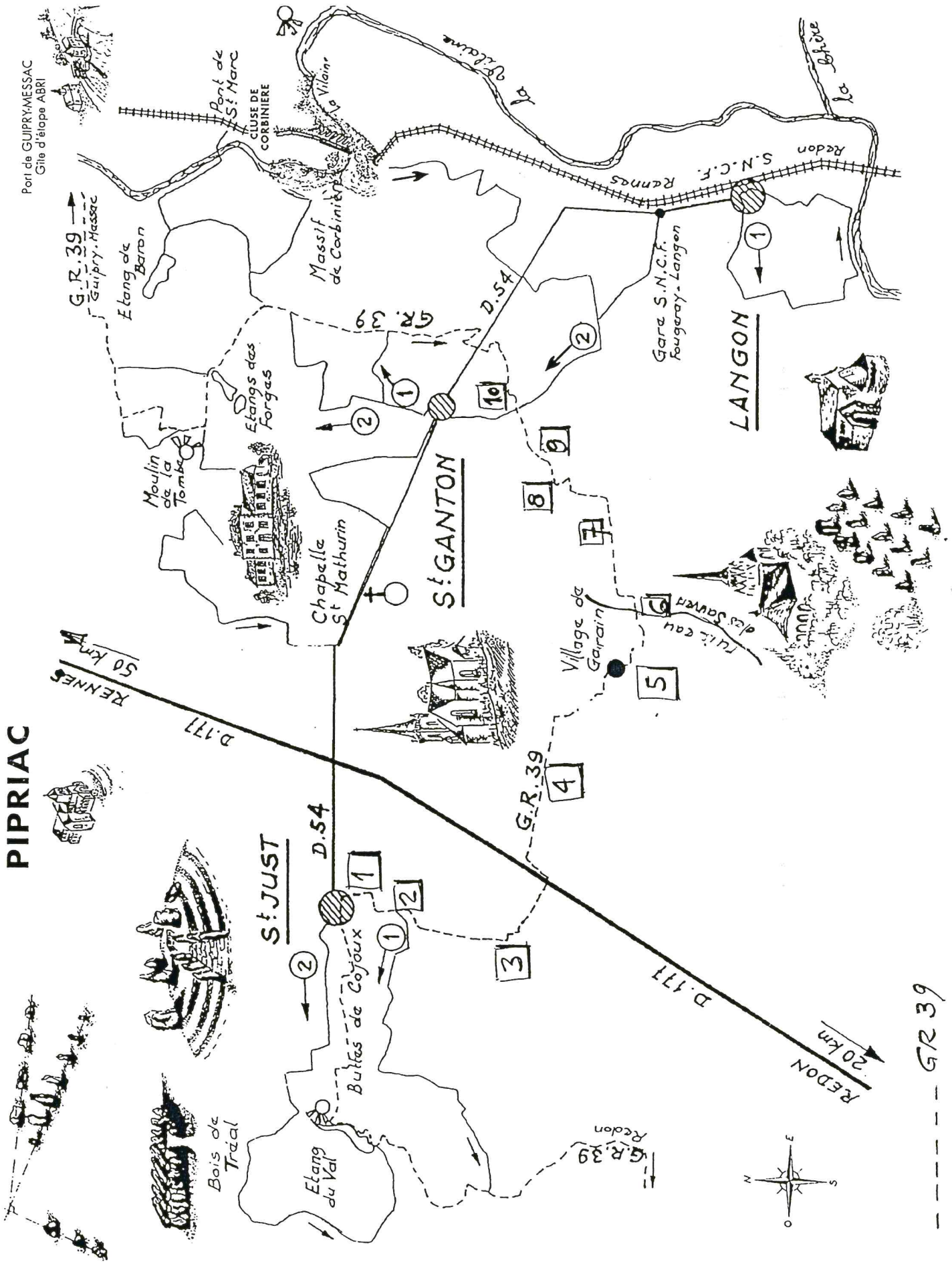
(5) Aujourd'hui, Directeur de l'Office de Tourisme de Rennes et maire de Peillac (56)

(6) *Langon au fil du temps* - 1995 - par J. Gervis

(7) Le Cadastre Napoléonien (1831)

(8) *Topo-guide des Petites Randonnées en Pays de Vilaine* - 1994 - réalisé par le F.A.R. de St-Just, l'A.P.A.R. de St-Ganton et le S.I. de Langon.

PIPRIAC





AU THEATRE A SAINT-GANTON :

QU'Y VOIT-ON ?

- on y voit nos jeunes talents se défouler sur scène,
- on y voit les plus grands "s'essayer" sur les planches,
- on y voit les gens de Saint-Ganton donner un coup de main,
- on y voit les spectateurs Saint-Gantonnais et des alentours applaudir et encourager la troupe.
- on y voit des gens réunis pour rire , jouer, applaudir, s'entraider, discuter ensemble.
- on y voit, surtout, une petite commune rurale vivre !

A bientôt.

Pr la troupe "La Belle Alouette"
Solange JINVRESSE

SORTIE AU "FUTUROSCOPE" DE POITIERS.

Après deux années de travail à l'Atelier-théâtre de l'A.P.A.R., les comédiens ainsi que les personnes ayant aidé à la mise en place des spectacles des années 1996 et 1997 se sont retrouvés pour une journée au Futuroscope de POITIERS. La famille ou un ami de chaque comédien était invité à passer la journée avec nous.

Nous avons quitté ST-GANTON vers 5 heures du matin après avoir vérifié si les 43 personnes étaient bien au rendez-vous Place de l'Eglise. Nous sommes partis pour une longue journée de films et d'images fort intéressante malgré un temps gris et pluvieux.

Rozenn TIGER



NOTRE "ETERNELLE JEUNESSE" VA TOUJOURS EN DOUCEUR ET PROFONDEUR ...!

En profondeur ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Eh bien, voilà : le mardi 9 juin, une trentaine d'entre nous sont descendus à 131 mètres sous terre pour visiter le site très connu maintenant de "La Mine Bleue" à Noyant-la-Gravoyère. Une bonne heure passée au fond, dans les galeries, les chambres d'extraction où une mise en scène adroite et très émouvante retrace l'histoire de ces gens à la vie rude qui, jusqu'en 1936, ont fait vivre ce site et ont sorti de terre ces belles ardoises bleues qui recouvrent encore de nombreuses maisons.

Cette "expédition" intéressante avait été précédée, d'abord, par la visite d'une chocolaterie à CANDE où il nous a été très difficile de ne pas succomber et ensuite, par un bon déjeuner au " Rendez-vous des Chasseurs " à SEGRE.

Quant à la douceur ... de vivre bien sûr, nous la retrouvons dans nos mardis d'activités diverses.

Ce premier semestre 1998 a commencé avec notre Assemblée Générale du Mardi 27 janvier : les 45 personnes présentes ont réélu la moitié sortante du Bureau qui se représentait et Henri BRUNARD a été élu membre du Comité, en remplacement de Gabrielle BAUDU. Ce même jour, 51 renouvellements d'adhésion ont été enregistrés et notre après-midi s'est terminé avec une délicieuse galette des Rois.

Le Mardi 28 avril, notre repas annuel a eu lieu au Restaurant de Port de Roche. Sur nos 58 adhérents de cette année, 54 étaient présents. Nous avons regretté l'absence de ceux et celles qui ne pouvaient être là pour cause de mauvaise santé. Le bon menu servi et la bonne humeur habituelle de nos réunions ont favorisé la réussite de cet après-midi fait de chansons, d'histoires et de danse, mais oui !!!

Notre dernière rencontre de ce semestre est pour le Mardi 23 juin ; les deux mois d'été nous verront nous aussi en "vacances" mais nous préparons déjà la rentrée de Septembre.

Bel été à toutes et à tous.

La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS



Comité des fêtes.

Le 21 février avait lieu notre assemblée générale. 85 personnes se retrouvaient dans la bonne humeur autour d'un repas préparé par Stéphane. Ce fut également l'occasion d'élargir le bureau. Il se compose désormais ainsi :

- Présidente : **Bellamy** Marylène
- Vice président : **Thomas** Jean-Yves
- Trésorier : **Boulais** Jean-Yves
- Trésorier adjoint : **Jan** Emile
- Secrétaire : **Tiger** Robert
- Secrétaire adjoint : **Provost** Gérard

- Membres : **Bellamy** Maurice
- Boulais** Jacqueline
- Bourel** René
- Huet** André
- Huet** Maurice

Si l'organisation des manifestations repose sur une équipe restreinte, nos festivités ne pourraient avoir lieu sans la participation d'un très grand nombre de bonnes volontés toutes aussi bénévoles les unes que les autres.

Pour remercier ces participants, nous essayons d'organiser un repas de retrouvailles tous les deux ans dans la mesure où les finances le permettent. C'était donc le cas cette année, le 21 février.

Concours de belote

Il avait lieu le **7 février**. 36 équipes concouraient. La coupe communale était remportée par Christophe Gefflot et Yannick Templé.

Journée détente du 5 Juillet.

Compte tenu de son succès habituel, le programme ne change pas avec ses deux concours de pêche et son concours de palets.

Notons cette année le cadre renouvelé de l'étang de Belle-Perche qui voit sa surface en eau doubler.

Remercions encore une fois Elisa et Paul Pitaut qui acceptent gracieusement de mettre leur point d'eau à notre disposition. N'oublions pas non plus François et Serge pour le terrain.

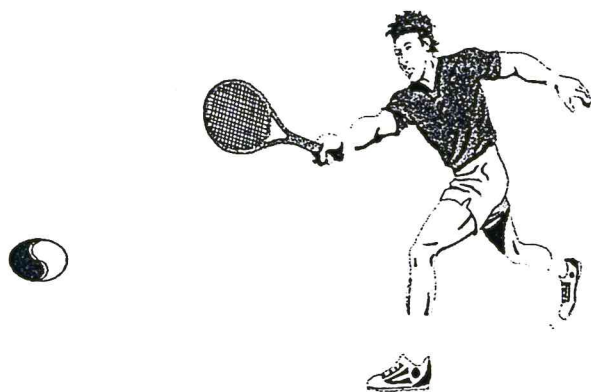
Bal populaire.

Tous sur la place du commerce le 15 Août à partir de 21 h ! Ambiance assurée par Rachel et son orchestre : « Ceramic » !

Arbre de Noël.

Cette année, nous fêterons le 10^e anniversaire. A cette occasion, nous aimerions organiser un panneau photos. Toutes les personnes susceptibles de nous prêter des photos peuvent s'adresser à l'un des membres du comité cité ci-dessus.

A ce jour, la date n'est pas fixée. Nous n'avons pas trouvé de groupe animateur. Espérons que ce problème se résolve rapidement !



TENNIS CLUB ST GANTON

Cette année, le tournoi de tennis se déroule du 20 au 28 juin.

Le nombre de participants est en constante régression, aussi, le club réfléchit à l'extension vers d'autres activités de loisirs, notamment sorties VTT...

Cette année, 17 participants vont s'affronter au cours de ces deux week-ends en espérant que le temps sera aussi de la partie.

Les supporters seront les bienvenus pour les encourager.

Il n'y aura pas de soirée de clôture comme les autres années, mais nous avons prévu un pique-nique pour les adhérents du club le dimanche midi 28 juin pendant la finale. Ce sera gratuit pour les joueurs.

Il n'est pas trop tard pour prendre vos cartes d'adhésion et venir nous rejoindre pour apporter de nouvelles idées.

**Le Président.
Philippe LOUET**



Résultats de la saison 97/98

Les équipes Seniors

1 - Guignen	68 pts
2 - Saint-Ganton	59 pts
3 - Redon AC	59 pts
4 - Sainte Marie/La Chapelle	58 pts
5 - Saint Senoux	51 pts
6 - Saint-Just	47 pts
7 - Saint Malo de Phily	41 pts
8 - Maure de Bretagne	39 pts
9 - Saint Séglin	39 pts
10 - Lieuron	38 pts
11 - La Chapelle Bouexic	37 pts
12 - Mernel	0 pt

Les buteurs Seniors

Loïc POULAIN	30 buts
Christophe GEFFLOT	12 buts
Mickaël LEGENDRE	10 buts
Erwan MOYON	10 buts

Les équipes "jeunes"

Cette année, nous avons deux équipes de jeunes : les moins de 15 ans ont fini en milieu de tableau, les benjamins terminent 1er de leur championnat.

Les buteurs "jeunes"

Sylvain GUERIF	32 buts
Alexandre HOUIZOT	16 buts
Guillaume BOUREL	13 buts
Fabrice LERAY	5 buts

Résultats du tournoi du 14 juin 1998

C'est 17 équipes qui se sont rencontrées l'après-midi du 14 juin. L'équipe de Sainte Anne sur Vilaine s'est imposée devant celle de Sixt/Aff.

DATES A RETENIR :

19 juillet 1998 : Tournoi amical, ouvert à tous.

26 juillet 1998 : Concours de palets

Pour tous renseignements, s'adresser à :

René BODIGUEL ☎ 02 99 08 73 12

Christophe GEFFLOT ☎ 02 99 72 07 13

Communiqué de presse

Sur les terres d'Ille et Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique, si proche de la Bretagne, les deux Pays d'Accueil de Vilaine et des Trois Rivières ont pour particularité d'être des Pays d'eau. Le Canal de Nantes à Brest, le Brivet, la Vilaine qui est le plus long fleuve côtier de France avec les innombrables rivières qui s'y jettent, dont le Don, l'Isac, l'Oust, l'Arz, ... représentent un patrimoine naturel exceptionnel qu'il faut protéger, mais aussi aménager et promouvoir, tout comme la proximité de l'Océan ...

Conscients de cette richesse qui leur vaut chaque année une fréquentation touristique notable, les deux Pays d'Accueil se sont associés pour lancer une Opération de Valorisation des voies d'eau, durant trois années.

Son originalité est d'être continue, sur toute l'année. Les deux Pays d'Accueil veulent ainsi montrer la différence et la complémentarité avec les autres sites de Bretagne et des Pays de la Loire.

Toutes les saisons sont en effet propices à des découvertes et à des loisirs, particulièrement dans des sites privilégiés comme les sept vallées qui s'inscrivent dans ce territoire. Contrairement aux stations balnéaires, les structures touristiques peuvent accueillir des visiteurs tout au long de l'année.

Le programme, à la fois simple et ambitieux, comporte trois volets propres à dynamiser l'offre existante et à susciter de nombreux projets de développement avec tous les partenaires concernés.

- Un programme d'aménagement est premièrement destiné à mettre en valeur tous les abords des voies d'eau. Les communes, mais aussi les concessionnaires et les particuliers, auront un rôle important à jouer. L'accent sera mis sur l'entretien, la signalisation des sites, sur les dispositifs d'accueil, mais aussi sur la réhabilitation du patrimoine situé le long des voies d'eau. Le développement et la création de divers produits permettront d'organiser des accueils spécifiques (canoë, tourisme-pêche, cyclotourisme, associés à une réglementation de la circulation sur le halage, ...)
- L'animation représente également un vecteur important.
 - ⇒ Au cours de la journée de lancement, le dimanche 28 juin, le grand public sera convié à s'initier (à tarifs préférentiels) aux différentes formes de loisirs au bord de l'eau.
 - ⇒ Les premiers produits festifs et conviviaux vont apparaître : reconstitution d'ambiances scéniques pour valoriser la culture batelière, fluviale et maritime, création gastronomique, fêtes sur et autour de l'eau, ...)

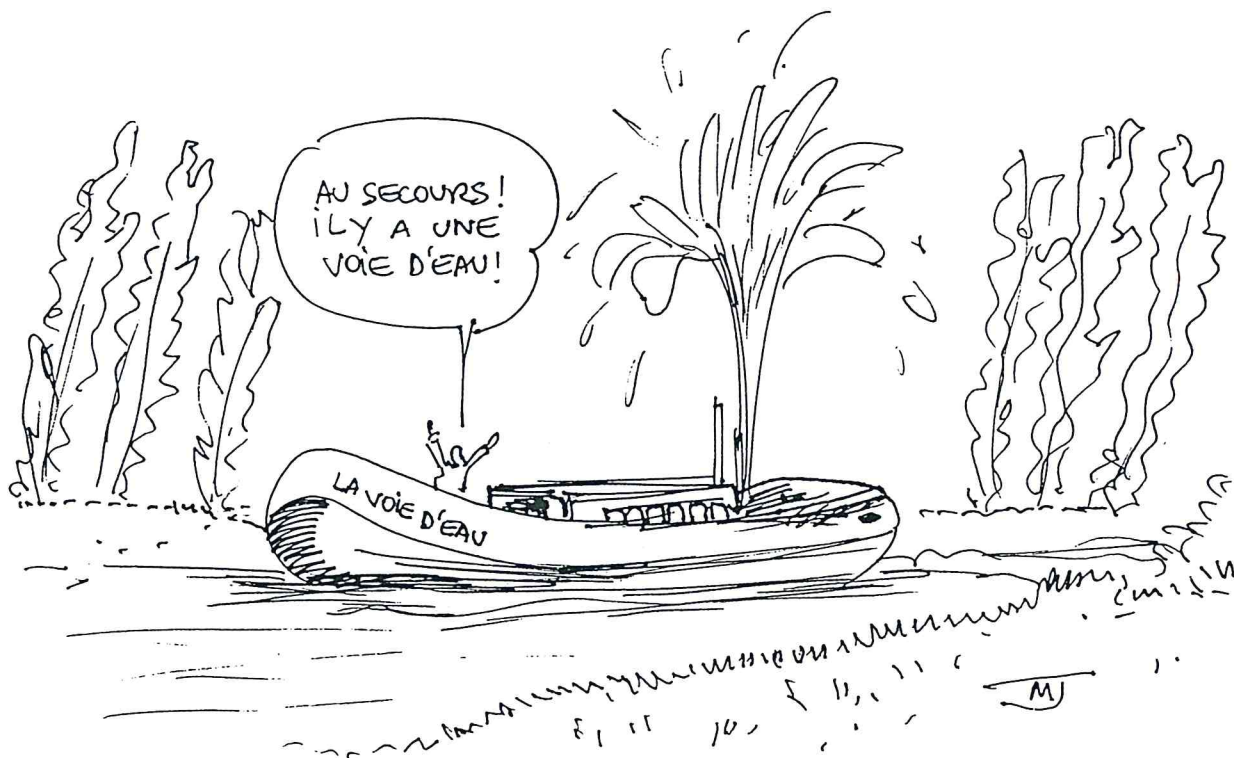
- L'aspect communication-promotion va accompagner ces actions, notamment grâce à l'édition d'une carte IGN qui présentera les deux pays réunis, et d'un Guide spécial « voies d'eau » qui recensera toutes les possibilités de découvertes.

Les deux Pays d'Accueil et leurs partenaires oeuvrent dans le même esprit : ils ont l'ambition d'attirer l'attention sur un potentiel de richesses et d'affirmer ainsi l'image d'un territoire, véritable carrefour des voies d'eau de l'Ouest.

Les partenaires de l'opération (à ce jour)

outre les 81 communes adhérant aux deux Pays d'Accueil,

- L'Europe
- Les Régions Bretagne et Pays de la Loire
- Les départements d'Ille et Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique
- L'Institution d'Aménagement de la Vilaine
- Les Fédérations de Pêche 44 et 35
- Les syndicats des ports
- La SAUR
- Des entreprises telles que la Cidrerie GUILLET



Calendrier des Fêtes Année 1998

Dates	Manifestations	Organismes
4 juillet	Concert par la chorale de Belgique Eglise de Pipriac	Conseil Pastoral
5 juillet	Journée détente pêche-palets Etang de Belle Perche	Comité des Fêtes
19 juillet	Tournoi Amical	Association Omnisports
26 juillet	Concours de palets	Association Omnisports
15 août	Bal populaire (21 heures) place du Commerce	Comité des Fêtes
octobre	Repas de la gym	La Dynamique
16 octobre	Contes et histoires pour enfants salle du FAR St Just	Bibliothèques St Ganton St Just
22 novembre	Le temps des livres" à St Ganton avec Mr Pierre Lebreton,écrivain	A.P.A.R.

Vitale

Votre nouvelle carte d'assuré social

Vitale la nouvelle carte d'assurance maladie arrive dans les foyers bretons. 1.600.000 cartes à puce sont actuellement diffusées à l'ensemble des assurés sociaux.

Vitale remplace votre ancienne carte d'assuré social. Elle contient toutes les informations indispensables à l'accès aux soins et à leur remboursement.

Cette carte familiale va permettre de supprimer la feuille de soins papier au rythme de l'informatisation des professionnels de santé.

Elle vous est adressée par la poste.

Conservez-la précieusement.

Pour toute information, contactez votre caisse d'assurance maladie.



l'Assurance Maladie
sécurité sociale
Caisse primaire d'Ille-et-Vilaine



**Mutualité
Sociale Agricole
d'Ille-et-Vilaine**



**Assurance Maladie
des Professions Indépendantes**

Bretagne

CONTACT PRESSE : *Christine Le Duigou*
Service information-communication de la CPAM
Tél. 02.99.29.43.98

Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine
Cours des Alliés - B.P. 34 A - 35024 Rennes Cedex 9 - Tél. 02.99.29.44.44

BONNES
VACANCES !

